



VILLE de RODEZ

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2017 à 17h00

Compte-rendu de la séance

L'an 2017, le lundi 26 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le lundi 19 juin 2017, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christian TEYSSEDRE, Maire de Rodez.

Conseillers présents (25)

Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BEZOMBES Martine, BONHOMME Claudine, BULTEL-HERMENT Monique, CARLIN Marie-Claude, COLIN Laure, CRANSAC Jacqueline, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, PUECH Madeleine, VIDAL Sarah, Messieurs ALBAGNAC Claude, ANTOINE Gilbert, BARY Christian, BORIES Serge, COMBET Arnaud, DONORE Joseph, FOURNIE Francis, JULIEN Serge, LEBRUN Matthieu, LIEGEOIS Patrick, MAZARS Michel, MAZARS Stéphane, ROUQUAYROL Guy, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (6)

Mme ANTOINE Odette a donné pouvoir à Mme BEZOMBES Martine.
M. BESSIERE Pierre a donné pouvoir à M. MAZARS Stéphane.
Mme CAMPREDON Geneviève a donné pouvoir à Mme HER Anne-Christine.
M. COSSON Jean-Michel a donné pouvoir à M. Serge BORIES.
Mme LABADENS Lucie a donné pouvoir à Mme BULTEL-HERMENT Monique.
Mme TAUSSAT Régine a donné pouvoir à Mme AUGUY-PERIE Nathalie.

Conseillers absents et non représentés (4)

M. CENSI Yves.
M. CHAUZY Jean-Louis.
Mme COMBELLES Chantal.
Mme LAUR Maïté.



Madame Laure COLIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



(1) Mme Chantal COMBELLES rejoint l'assemblée à 17h42 avant la délibération n°17-078 - tableau des effectifs - mise à jour.

(2) Mme Marie-Claude CARLIN quitte l'assemblée à 18h05 avant la délibération n°17-081 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Budget principal - Vote du compte administratif, après avoir donné pouvoir à Mme Jacqueline CRANSAC.

(3) M. Pierre BESSIERE, qui avait donné pouvoir à M. Stéphane MAZARS, rejoint l'assemblée à 18h35 avant la délibération n°17-081 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -Budget principal - Vote du compte administratif.

(4) M. Le Maire laisse la présidence de l'assemblée à M. Arnaud COMBET avant la délibération n°17-081 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -Budget principal - Vote du compte administratif

(5) M. Le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte administratif du budget principal.

(6) M. Le Maire rejoint l'assemblée après la délibération n°17-081 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -Budget principal - Vote du compte administratif.

(7) M. Le Maire laisse la présidence de l'assemblée à M. Arnaud COMBET avant la délibération n°17-085 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -Service de l'eau - Vote du Compte administratif.

- (8) M. Le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte administratif du budget annexe du service de l'eau.
- (9) M. Le Maire rejoint l'assemblée après la délibération n°17-085 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 -Service de l'eau - Vote du Compte administratif.
- (10) M. Le Maire laisse la présidence de l'assemblée à M. Arnaud COMBET avant la délibération n°17-088 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Camping municipal - Vote du compte administratif.
- (11) M. Le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte administratif du budget annexe camping municipal.
- (12) M. Le Maire rejoint l'assemblée après la délibération n°17-088 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Camping municipal - Vote du compte administratif.
- (13) M. Le Maire laisse la présidence de l'assemblée à M. Arnaud COMBET avant la délibération n°17-090 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Cuisine centrale - Vote du compte administratif.
- (14) M. Le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte administratif du budget annexe de la cuisine centrale.
- (15) M. Le Maire rejoint l'assemblée après la délibération n°17-090 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Cuisine centrale - Vote du compte administratif.
- (16) M. Le Maire laisse la présidence de l'assemblée à M. Arnaud COMBET avant la délibération n°17-092 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Parcs publics de stationnement - Vote du compte administratif.
- (17) M. Le Maire quitte l'assemblée avant le vote du compte administratif du budget annexe des parcs publics de stationnement.
- (18) M. Le Maire rejoint l'assemblée après la délibération n°17-092 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - Parcs publics de stationnement - Vote du compte administratif.
- (19) M. Stéphane MAZARS quitte l'assemblée à 19h00 après avoir donné pouvoir à M. Pierre BESSIERE avant la délibération n°17-093 - budget supplémentaire 2017 - budget principal - vote du budget supplémentaire.
- (20) Madame Monique BULTEL-HERMENT quitte l'assemblée avant la délibération n°17-103 : Subvention d'équipement : aide à l'installation d'une téléalarme.
- (21) Madame Monique BULTEL-HERMENT rejoint l'assemblée après la délibération N°17-103 : Subvention d'équipement : aide à l'installation d'une téléalarme.
- (22) Mme Martine BEZOMBES quitte l'assemblée à 19h15 avant la délibération n°17-107 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - Révision n°5 - Requête de la Commune de Rodez dans le cadre de l'enquête publique.



Monsieur Le Maire propose à l'assemblée d'inscrire un sujet à l'ordre du jour de façon exceptionnelle, il s'agit de la note n°17-03-AT128 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - Révision n°5 - Requête de la Commune de Rodez dans le cadre de l'enquête publique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la séance.

DELIBERATION N° 17-073

HOMMAGES

Monsieur Le Maire adresse ses condoléances à Monsieur Stéphane MAZARS pour le décès de sa maman.

Ensuite, Monsieur Le Maire adresse à Monsieur Stéphane MAZARS ses félicitations pour son élection le 18 juin dernier comme député.

DELIBERATION N° 17-074

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX
CONSEILS MUNICIPAUX DES 16 NOVEMBRE 2016 ET 16 DECEMBRE 2016**

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2016 est adopté par 29 voix pour et 2 voix contre (Madame Claudine BONHOMME et Monsieur Matthieu LEBRUN).

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2016 est adopté par 29 voix pour et 2 voix contre (Madame Claudine BONHOMME et Monsieur Matthieu LEBRUN).

DELIBERATION N° 17-075

DELEGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les 31 décisions prises depuis la dernière séance, conformément à la délégation de pouvoirs consentie au Maire les 4 avril et 11 juin 2014, et en application des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 31 voix pour, lui en donne acte.

DELIBERATION N° 17-076

**COMMISSION DE MEDIATION RELATIVE AU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE
DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE**

Madame Nathalie SEPART-MAZENQ a démissionné de son poste de conseillère municipale en date du 4 janvier 2016.

Elle est remplacée par Madame Odette ANTOINE qui est devenue conseillère municipale le 4 janvier 2016.

Il convient de remplacer Madame Nathalie SEPART-MAZENQ comme membre titulaire de la Commission de Médiation relative au Droit au Logement Opposable du Département de l'Aveyron.

En application de l'article L2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection fait l'objet d'un scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de voter cette délibération à main levée.

La loi n°2007-290 du 5 mars 2007 permet aux personnes mal logées, ou ayant attendu en vain un logement social pendant un délai anormalement long, de faire valoir leur droit à un logement décent ou à un hébergement (selon les cas) si elles ne peuvent l'obtenir par leurs propres moyens.

Ce droit est dit « opposable », c'est-à-dire que le citoyen dispose de voies de recours pour obtenir sa mise en œuvre effective. L'État est garant de ce droit et doit faire reloger ou héberger les personnes reconnues prioritaires. C'est le Préfet de département qui mobilise les organismes de logements sociaux ou les structures d'hébergement pour reloger ou héberger les personnes.

Composée de représentants de l'Etat, des collectivités Locales (Communes, Département), des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou logement de transition, d'un foyer logement ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale et de représentants d'associations de locataires et des associations agréées dont l'un de objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées œuvrant dans le Département, la Commission de Médiation relative au Droit au Logement Opposable a été instituée en Aveyron par arrêté préfectoral N° 2008-7 du 7 janvier 2008.

Elle se prononce sur le caractère prioritaire de la demande et sur l'urgence qu'il y a à attribuer au demandeur un logement où à l'accueillir dans une structure d'hébergement dans le cadre de l'exercice de la loi DALO.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de voter cette délibération à main levée.

Le Conseil municipal élit par 29 voix pour et 2 abstentions (Mme Claudine BONHOMME, M. Matthieu LEBRUN) Madame Geneviève CAMPREDON, Conseillère municipale, en tant que membre titulaire pour siéger à la Commission de Médiation relative au Droit au Logement Opposable du Département de l'Aveyron.

DELIBERATION N° 17-077

AFFICHAGE PUBLICITAIRE **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE** **TARIFS 2018**

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a procédé à une réforme des deux taxes communales sur la publicité, consistant à les fusionner en une seule taxe sur la publicité extérieure frappant les dispositifs publicitaires, les enseignes et les pré-enseignes.

Par application des articles L.2333-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il revient à la Ville de Rodez d'instaurer cette taxe avant le 1er juillet pour une application au 1er juillet de l'année suivante.

L'arrêté ministériel, NOR : INTB1212349A, du 10 juin 2013 actualisant les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure fixe le tarif minimum à 15,20 €/m²/an pour les dispositifs sans procédé numérique et, pour les dispositifs publicitaires dont l'affichage se fait au moyen de procédé numérique, trois fois ce tarif.

La réglementation codifiée à l'article L.2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'appliquer un tarif supérieur. La Ville de Rodez entre dans le cadre de cette disposition, concernant les villes de moins de 50 000 habitants et qui appartiennent à une EPCI de plus de 50 000 habitants.

Dans ce cas, le montant maximum de la taxe applicable peut s'élever à la somme de 20,60 €/m²/ an pour les dispositifs sans procédé numérique, et à la somme de 61,80 €/m²/an pour les dispositifs avec procédé numérique, sans que l'augmentation soit supérieure à 5 € par rapport à la précédente taxe (art. L.2333-11 du CGCT).

Il est donc proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2018 :

Dispositifs publicitaires Pré-enseignes Enseignes	Sans procédé numérique	20,60 €/m ²
	Avec procédé numérique	61,80 €/m ²

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité par 31 voix pour :

- approuve les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2018.
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-078

PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT **RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

1 - Présentation générale des sites

1 - Le parc de stationnement Foch (396 places - sur 3 niveaux)

Le parc de stationnement Foch, construit en 1971 (réception de l'ouvrage le 23 février 1973), initialement exploité par la société Vinci, est géré en régie directe par la Ville de Rodez depuis le 24 février 2003.

2 - Le parc de stationnement du Foirail (400 places - sur 2 niveaux)

L'ouverture du parking du Foirail s'est réalisée concomitamment avec l'ouverture du Multiplexe, le 8 octobre 2013.

Pour mémoire, ce parking, nouvelle génération, a la particularité de présenter :

peu de poteaux porteurs augmentant sensiblement sa capacité par rapport aux ouvrages plus anciens et facilitant le stationnement des usagers

- une esthétique soignée dans la conception du bâtiment pour s'intégrer pleinement dans son environnement
- L'éclairage et les couleurs sont également de nature à rassurer les usagers.

3 - Le parc de stationnement des Jacobins (358 places - sur 3 niveaux)

Géré pendant plus de 20 ans dans le cadre d'une délégation de service public (Jacobins I) et d'un contrat d'affermage (Jacobins II), confiés à la Société Q. Parc, la reprise de la gestion du parking des Jacobins est intervenue dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 2013.

4 - Les matériels

Le matériel péager des 3 sites a été changé et remis à neuf dès le mois de novembre 2013 afin de permettre une gestion centralisée des parkings.

Le point central de gestion est situé dans les bureaux d'exploitation du parking des Jacobins. Les données techniques, financières ainsi que les images de vidéo-protection y sont centralisées.

5 - Missions et personnel

Depuis le 1^{er} novembre 2013, une équipe de 8 agents (8 ETP) gère l'ensemble du stationnement payant sur la Ville de Rodez :

- parking Foch
- parking des Jacobins
- parking du Foirail
- stationnement payant de surface

Les agents d'exploitation sont chargés :

- de l'ouverture et de la fermeture des parkings souterrains,
- de l'assistance et de l'accueil de la clientèle,
- de l'encaissement des recettes,
- de la tenue des documents administratifs et comptables,
- des rondes de surveillance,
- des tâches d'entretien et de maintenance,

Par ailleurs ils assurent également la surveillance des matériels présents sur le stationnement de surface notamment l'entretien, la maintenance, les opérations de collectes ainsi que toutes les opérations comptables y afférant, et ont participé activement aux opérations de renouvellement du parc horodateurs.

II - Activité et bilan financier

1 - Activité

L'activité des 3 parkings a été perturbée par des dysfonctionnements importants des paiements en cartes bancaires sur les bornes de sorties.

La Ville de Rodez a fait appel à un huissier de justice pour constater la permanence de ces dysfonctionnements après les interventions multiples des techniciens SKIDATA. Le problème est en cours de résolution par le changement d'interface de paiement (Ingénico en lieu et place de Winid).

Le parc de stationnement Foch

Activité horaire : 70 969 tickets (+ 3,7 %)
Nombre d'abonnements : 432 (+ 0,2 %)
Dont nombre de résidents : 33 (+/- 0 %)
Liste d'attente : 20

Le parc de stationnement des Jacobins

Activité horaire : 59 815 tickets (+ 13,4%)
Nombre d'abonnements : 376 (+ 2,7 %)
Dont nombre de résidents : 69 (+ 6,15 %)
Liste d'attente : 45

Le parc de stationnement du Foirail

Activité horaire : 87 544 tickets dont 28 834 tickets cinéma (- 1,13 %),
Nombre d'abonnements : 92, dont 61 amodiations (- 14,2 %)
Dont nombre de résidents : 19 (+1,17 %)
Liste d'attente : 0

2 - Bilan financier

Les parcs de stationnement Foch, des Jacobins, du Foirail

Recettes

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 font apparaître les résultats qui suivent pour la section d'exploitation.

Les recettes réelles d'exploitation des parcs de 2016 s'élèvent à 953 803,51 € HT réparties comme suit :

Parking Foch :	348 762 € HT
Parking des Jacobins :	329 717 € HT
Parking du Foirail :	275 324 € HT

953 803 € HT

A toutes fins utiles, les recettes de voirie s'élèvent à 978 014 € (budget principal).

Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent pour 2015 à 889 588,38 € HT se répartissant principalement comme suit :

Charges de personnel :	328 095 € HT
Charges à caractère général :	328 655 € HT (dont impôts fonciers et taxes)
Charges financières: 1	12 713 € HT
Autres charges :	108 € HT

769 571 € HT

La tarification

Pas de modifications, pour mémoire :

Les tarifs qui n'avaient pas évolué depuis 2003, date de la reprise en régie directe par la Ville pour le parking Foch, et depuis le 1^{er} novembre 2013 pour le parking du Foirail ont été modifiés au 1er juillet 2015 pour permettre la tarification aux ¼ heures.

Les tarifs du parking du Foirail et du parking Foch sont identiques.

Par ailleurs pour rendre toujours plus attractif le cœur de ville, les résidents des zones jaunes et oranges initialement dirigés exclusivement vers les parkings souterrains peuvent désormais accéder à un abonnement résident de surface dont le montant a été réduit de 5 % en septembre 2015.

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux saisie pour avis sur ce dossier le 6 juin 2017,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière,

Le Conseil municipal par 24 voix pour et 7 abstentions (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Claudine BONHOMME, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT, M. Joseph DONORE, M. Serge JULIEN, M. Matthieu LEBRUN) approuve le rapport d'activité 2016 des parcs publics de stationnement.

DELIBERATION N° 17-079

REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL ADAPTATIONS

La loi statutaire n° 83-634 du 13 juillet 1983 complétée par de nombreux décrets et circulaires constitue le fondement des principales règles de gestion applicables aux agents des collectivités territoriales.

Le règlement intérieur d'une collectivité est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans les services municipaux. Le règlement applicable aux agents titulaires et non titulaires de la ville de Rodez rappelle les règles relatives aux congés et absences diverses, aux horaires variables, au travail à temps partiel et aux modalités d'application de l'A.R.T.T.

Ce règlement a été institué en 2002 à l'occasion de la mise en place de l'Aménagement et Réduction du Temps de Travail (ARTT), modifié en 2005 avec la journée de la solidarité, en 2013 avec l'intégration du « congé de solidarité familiale » et en 2016 sur les sujets des jours de fractionnement, de l'aménagement horaire pour la rentrée scolaire et des plages d'horaires variables pour les agents du Cabinet du Maire.

Il est proposé aujourd'hui d'apporter de nouvelles adaptations sur :

- le calcul du droit à congés en heures (article 1.1.1).
- les autorisations spéciales d'absence (article 1.7 à 1.10) : Ajout de l'autorisation d'absence pour Don du Sang, de plaquettes ou plasma, pour PMA (Procréation Médicalement Assistée), autorisation d'absence en faveur des membre des Jurys d'assise, Commissions d'agrément en matière d'Adoption et membres de conseils d'administration des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales, autorisation pour exercice de fonctions publiques électives, mandat et information syndicale, formations, surveillance médicale (médecine préventive uniquement). Suppression de l'autorisation d'absence pour délivrer une formation ou participer à un jury de concours ou d'examen.
- les horaires : rétablissement des horaires variables du Cabinet du Maire (article 2) et ajout des horaires d'ouverture au public de la Médiathèque (article 5.3).
- l'insertion d'un paragraphe 3 sur la gestion des horaires des agents annualisés,

Le nouveau règlement intérieur du personnel est joint en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis du Comité technique du 30 mai 2017,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal par 26 voix pour, 5 abstentions (Mme Claudine BONHOMME, Mme Marie-Claude CARLIN, Mme Madeleine PUECH, M. Matthieu LEBRUN, M. Guy ROUQUAYROL) :

- approuve les modifications du règlement intérieur du personnel.
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

(1) Mme Chantal COMBELLES rejoint l'assemblée à 17h42.

DELIBERATION N° 17-080

TABLEAU DES EFFECTIFS MISE A JOUR

Pour donner suite à la Commission administrative paritaire départementale du 11 mai 2017 et en fonction des besoins des services, il est proposé de procéder à la création des emplois suivants :

Filière	Grade	Nombre d'emplois	Temps de travail (TC/TN)	Motif
Administrative	Attaché principal	1	TC	Avancement de grade
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	TC	Avancement de grade
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	2	TC	Avancements de grade
Technique	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	TC	Avancement de grade
Médico-sociale	Puéricultrice de classe supérieure	1	TC	Avancement de grade
Sociale	Educateur principal jeunes enfants	1	TC	Avancement de grade

Par ailleurs, après avis favorable du Comité technique du 30 mai 2017, il est proposé de procéder à la suppression des emplois suivants :

Filière	Grade	Nombre d'emplois	Temps de travail (TC/TNC)	Motif
Administrative	Attaché principal	1	TC	1 mutation
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	TC	1 avancement de grade
	Rédacteur	1	TC	1 mutation
	Adjoint administratif	1	TNC 25,87/3	1 passage à temps complet
Technique	Ingénieur principal	1	TC	1 départ retraite
	Technicien	1	TC	1 avancement de grade
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2	TC	2 départs retraite
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	TC	1 départ retraite
	Adjoint technique	1	TC	1 départ retraite

Animation	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	TC	1 mutation
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	TC	1 avancement de grade
Police municipale	Brigadier chef principal	1	TC	1 départ retraite
	Gardien-Brigadier	1	TC	1 mutation

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, par 29 voix pour, 3 abstentions (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) :

- approuve la mise à jour du tableau des effectifs telle qu'indiquée ci-dessus.
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-081

ELUS MUNICIPAUX INDEMNITES DE FONCTION ÉVOLUTION DE L'INDICE TERMINAL

Les règles de détermination de l'indemnité de fonction des élus municipaux sont régies par les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, en fonction de la strate démographique de la collectivité et en référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique.

Dans le respect des taux maxima fixés par la réglementation, le Conseil municipal détermine librement le montant des indemnités attribuées au Maire et aux adjoints. L'indemnité de fonction des élus est fixée en pourcentage de cet indice. L'indice brut terminal figurant sur la délibération du 26 février 2015 était fixé réglementairement à 1015.

Afin de prendre en compte l'évolution à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'indice brut terminal servant de référence pour la fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, ainsi que ses réévaluations futures, le Conseil municipal est appelé à approuver le nouvel indice brut terminal (1022 au 1^{er} janvier 2017) ainsi que le principe de la réévaluation des indemnités selon l'évolution de la réglementation fixant l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour approuve le nouvel indice brut terminal (1022 au 1^{er} janvier 2017) ainsi que le principe de la réévaluation des indemnités selon l'évolution de la réglementation fixant l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique.

DELIBERATION N° 17-082

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET PRINCIPAL
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, approuve le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur pour l'exercice 2016,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016 n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

(2) Mme Marie-Claude CARLIN quitte l'assemblée à 18h05 après avoir donné pouvoir à Mme Jacqueline CRANSAC.

(3) M. Pierre BESSIERE rejoint l'assemblée à 18h35.

(4) Monsieur le Maire laisse la présidence de l'assemblée à M. Arnaud COMBET.

DELIBERATION N° 17-083

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET PRINCIPAL
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les comptes du budget principal arrêtés au 31 décembre 2016 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	10 235 485,45 €	5 780 024,86 €	-4 455 460,59 €
Fonctionnement	26 274 133,56 €	40 581 435,23 €	14 307 301,67 €

Le résultat global ressort à 9 851 841,08 €.

I - Section de fonctionnement

Opérations réelles - Réalisation du budget de l'exercice 2016

	Budget 2016	Compte administratif 2016	Taux de réalisation
Dépenses	24 376 207.62 €	23 486 777.10 €	96.35%
Recettes	39 012 457.62 €	40 077 912.81 €	102.73%
Différentiel	63 388 665.24 €	63 564 689.91 €	

1- Dépenses de fonctionnement

A - Les dépenses de gestion (dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette) s'élèvent à 23 199 524,14 €, d'où une variation de - 3,24 % par rapport à 2015.

	2015	2016	Taux de variation
Charges à caractère général (Chap. 011)	4 984 577.58 €	5 135 512.50 €	3.03%
Charges de personnel (Chap.012)	15 057 993.55 €	14 709 075.06 €	-2.32%
Atténuation de produits (Chap. 014)	253 284.00 €	0.00 €	-100.00%
Subventions (657 et 6745)	2 030 842.91 €	1 993 871.00 €	-1.82%
Autres charges de gestion courante (Chap.65 sauf 657)	1 636 048.98 €	1 341 188.96 €	-18.02%
Autres dépenses réelles	18 185.34 €	19 876.62 €	9.30%
Intérêts de la dette (Chap.66)	362 074.17 €	287 252.96 €	-20.66%
Total général	24 343 006.53 €	23 486 777.10 €	-3.52%

Les dépenses en personnel baissent de - 2,32 % sachant que sur l'exercice 2016 a commencé la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (P.P.C.R.) qui a un impact important sur la masse salariale dès 2016 et jusqu'en 2020.

La refonte des grilles indiciaires et transfert primes/points engendre la revalorisation des indices bruts (IB) et des indices majorés (IM) en fonction de la catégorie et des cadres d'emplois.

En contrepartie de ces points, les fonctionnaires subissent un abattement sur tout ou partie de leur régime indemnitaire : c'est le transfert primes/points qui transforme une partie du régime indemnitaire en points d'indice pour l'intégrer dans le traitement brut, et ainsi élargir la base des cotisations retraite.

Les intérêts de la dette s'élèvent à 287 252,96 €, ils comprennent les intérêts des emprunts (66111) pour 327 852,35 €, soit un taux d'intérêt moyen de 1,96 %, et les intérêts courus non échus (66112) pour - 40 599,39 €.

Enfin, il faut noter l'organisation par la Ville de Rodez en régie directe, à compter de l'exercice 2016, du Festival ESTIVADA. Les dépenses de fonctionnement de cette opération se sont élevées (*hors dépenses du personnel*) à 245 768.14 € (dont 92 471,50 € d'honoraires, 66 967,76 € de charges de location mobilière et 21 771,94 € de gardiennage/frais secours) contre 172 635,41 € de recettes perçues (dont 14 868 tickets et repas vendus pour 68 226,91 € ; 100 000 € de subventions versées par la région et le département). La participation de la Ville vient équilibrer l'opération.

B - Opérations d'ordre budgétaire

- L'amortissement des immobilisations (conformément aux délibérations du Conseil municipal fixant la durée d'amortissement de chaque catégorie de biens amortis),
- L'amortissement des charges à étaler,
- La sortie de l'actif des immobilisations cédées.

Les opérations d'ordre budgétaires s'élèvent globalement à 2 787 356,46 €, et comprennent notamment l'amortissement des immobilisations :

- les amortissements des immobilisations incorporelles : frais d'études (7 714,54 €), subventions d'équipement (441 433,84 €), logiciels (27 250,67 €).
- et les amortissements des immobilisations corporelles : bâtiments (50 397,08 €), matériel et outillage (276 486,10 €), véhicules (57 639,89 €), matériel de bureau et matériel informatique (62 244,51 €), mobilier (67 773,05 €), aménagements divers (100 013,26 €) et autres biens amortissables (156 188,26 €).

L'amortissement budgétaire des bâtiments (50 397,08 €) se limite réglementairement dans la comptabilité du budget principal à la dépréciation des immeubles de rapport.

Les dotations aux amortissements des immobilisations doivent être couvertes par l'épargne brute (solde réel de la section de fonctionnement hors résultat reporté, hors produit de cessions) :

	2015	2016
Dotation aux amortissements des immobilisations	1 194 972,00 €	1 247 141,20 €
Epargne brute	8 652 087,98 €	9 290 644,52 €
Couverture DAP / épargne Brute	13,81%	13,42%

Les dépenses de la section fonctionnement (toutes opérations confondues) s'élèvent à 26 274 133,56 €.

2- Recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles perçues sur l'exercice 2016 s'élève à 40 077 912,81 €, il se compose :

- des produits de fonctionnement courant pour 31 610 451,91 € dont 22 788 196,39 € issus des impôts et taxes, 6 606 055,01 € de dotations et subventions perçues et 2 216 200,51 € provenant des prestations de services et de gestion courante.
- de produits exceptionnels pour 1 166 969,71 € dont 1 077 027,05 € en lien direct avec la cession de biens.
- de produits financiers pour 493,82 €,
- du report du résultat de l'exercice 2015 pour 7 299 997,37 €.

Détail des recettes de gestion :

Chapitre 73 « Impôts et taxes » :

	2015	2016	Evolution 2015/2016
Contributions directes	17 173 843,00 €	17 292 452,00 €	0,69%
Attribution de compensation	2 451 853,00 €	2 451 853,00 €	0,00%
Dotation de solidarité communautaire	856 282,00 €	409 984,00 €	-52,12%
Droits de stationnement	1 015 796,63 €	978 014,99 €	-3,72%
Taxe sur l'électricité	565 007,44 €	585 171,75 €	3,57%
Droits de mutation	727 056,01 €	816 221,34 €	12,26%
Autres impôts et taxes	213 870,70 €	254 499,31 €	19,00%
	23 005 723,78 €	22 788 196,39 €	-0,95%

La politique fiscale est un outil important qui permet d'accompagner la politique d'habitat. En 2015, le Conseil Municipal a décidé d'abaisser de 5 % le taux de la taxe d'habitation 2016 applicable sur tous les logements et ce malgré le contexte financier difficile dû aux fortes baisses des dotations de l'Etat aux collectivités.

Le taux effectif de la taxe d'habitation en 2016 est donc de 16,38 % contre 17,24% en 2015. Cette baisse du taux, associée à la baisse de l'abattement général à la base de 5 % mais également à l'évolution des bases brutes de la TH et du Foncier Bâti permet de maintenir un montant de contribution directe relativement stable (+0.69%).

La baisse de la dotation de la solidarité communautaire est un effet direct du choix de Rodez Agglomération, sur l'exercice 2016, d'optimiser le coefficient d'intégration fiscale. La dotation affectée à la commune de Rodez a été établie en déduisant de la dotation de solidarité communautaire, la part communale du FPIC 2016 qu'elle aurait payé si Rodez Agglomération n'avait pas opté pour une prise en charge totale.

Evolution des bases brutes de Taxe d'habitation et de Foncier bâti

K €	2015	2016
Base brute TH	48 778	50 269
<i>Evolution base TH</i>	<i>1.70%</i>	<i>3.06%</i>
Base brute FB	37 149	37 685
<i>Evolution base TB</i>	<i>1.22%</i>	<i>1.44%</i>

L'évolution annuelle comprend l'actualisation forfaitaire inscrite dans la Loi de Finances et l'élargissement physique.

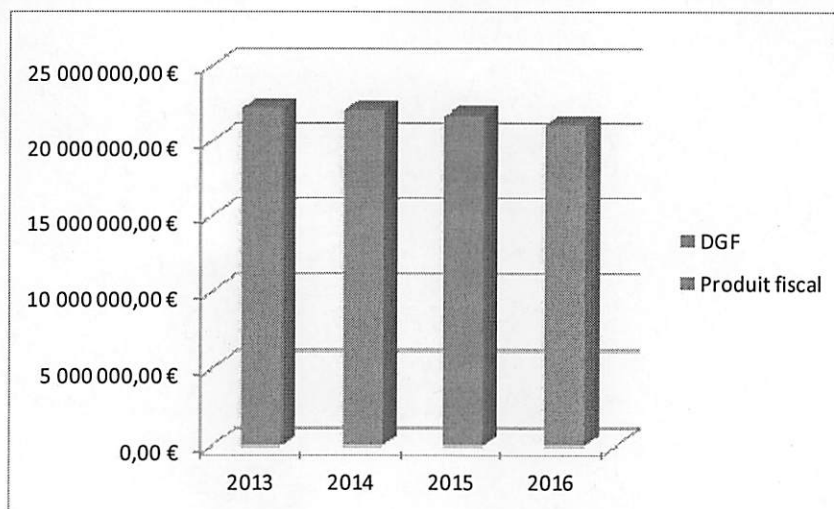
Chapitre 74 « Dotations et participations »

	2015	2016	Evolution 2015/2016
Dotation forfaitaire	4 266 297.00 €	3 531 194.00 €	-17.23%
Dotation de solidarité urbaine	244 144.00 €	244 144.00 €	0.00%
Dotation nationale de péréquation	3 725.00 €	4 470.00 €	20.00%
Participations CAF, MSA, SNCF	1 549 505.16 €	1 613 669.62 €	4.14%
Compensations fiscales	657 414.00 €	557 015.00 €	-15.27%
Autres dotations et participations	753 534.91 €	655 562.39 €	-13.00%
DGF	7 474 620.07 €	6 606 055.01 €	-11.62%

L'attribution de la DGF est diminuée de près de 28,06 % entre 2014 et 2016.

	2014	2015	2016
DGF	5 254 359,00 €	4 514 166,00 €	3 779 808,00 €
Evolution	-5,91%	-14,09%	-16,27%

L'évolution comparée du produit fiscal et de la DGF illustre le transfert accompagnant la réduction du déficit des finances publiques : l'augmentation annuelle du produit fiscal ne suffit plus à compenser la baisse de la DGF.



Chapitre 75 « autres produits de gestion courante » :

Le total du chapitre 75 s'élève à 422 377,01 € dont 411 245,39 € de produit des revenus des immeubles et 11 131,62 € de produits relatifs au versement d'une redevance de concession (GRDF).

A noter, les dépenses relatives aux opérations d'ordre s'élèvent sur la section fonctionnement à 503 522,42 € dont 48 753,48 € de travaux en régie (charges de personnel) et 454 768,94 € de moins value sur sortie de l'actif (ventes).

Les recettes de la section fonctionnement (toutes opérations confondues) s'élèvent à 40 581 435,23 €.

II - Section d'investissement

A - Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles en investissement s'élèvent à 9 071 415,48 € sur l'exercice 2016.

Elles se répartissent de la façon suivante :

- Remboursement FCVTA (dans le cadre du Plan de relance du FCTVA lancé sur l'exercice 2015) : 360 900 €,
- Frais d'études concernant l'accessibilité programmée de bâtiments : 63 649,73 €,
- Subventions d'investissement versées : 521 559 € (dont 493 000€ emplacement du Parc Stationnement/Cordelier),
- Achat de logiciel (dont 10 829,44 € licences office SMB et 6 696,00 € opération migration Marcoweb) : 17 525,44 €,
- Achat de terrains (terrain situé à Bourran pour 32 146,65 € et terrain de voirie 23 244 €) : 55 390,65 €,
- Achat de biens immobiliers (dont immeuble situé au 18, rue Louis Oustry pour 162 000 € et 54 900 € d'indemnités d'expropriation de l'immeuble situé au 50, rue Béteille) : 227 413,08 €,
- Achat de matériel à caractère technique pour 240 860,35 € (dont achat d'une balayeuse pour 109 308 €),
- Matériel informatique (64 micro + Antivirus pour les services généraux et 9 micro-portables, 45 PC complets, 8 tablettes et video projecteurs pour les écoles).
- Mobilier divers : 15 536,59 €,
- Autres immobilisations corporelles : 114 298,49 € (dont 50 665,46 € concernant le stade de Vabre)
- Constructions et installations générales : 4 626 501,70 €

dont détail des crédits de paiements : 3 203 256,13 €

	Crédits de paiement	Réalisations
PLACE DE LA CITE ET SQUARE BONALD	30 000,00 €	- €
ABORDS FOIRAIL	6 000,00 €	5 868,00 €
GROUPE SCOLAIRE CALCOMIER BOURRAN	3 130 000,00 €	2 128 348,35 €
EQUIP. VABRE - GRANGE	50 000,00 €	5 756,87 €
C.S. VABRE - STADE	1 180 000,00 €	1 063 282,91 €
VESTIAIRES NEUFS FOOTBALL ET RUGBY	38 396,00 €	- €
JARDIN PUBLIC ILOT BETEILLE	1 003 976,00 €	- €
QUARTIER SAINT-ELOI	723 000,00 €	- €
TOTAL	6 161 372,00 €	3 203 256,13 €

Une avance remboursable (en 2017) d'un montant de 600 000 € a été versée au CCAS dans l'attente des premiers financements dédiés à la construction de l' EHPAD COMBAREL.

Enfin, le remboursement en capital de la dette s'élève à 2 181 700,85 €, dont 6 977,78 € de dette récupérable.

Dettes

Encours au 31 décembre	2014	2015	2016
Dettes propres	20 966 008,34 €	18 772 272,10 €	16 597 549,03 €

Contraction de 11,5 % de la dette propre durant l'exercice 2016.

Le ratio de solvabilité annuité de la dette / recettes réelles de fonctionnement s'améliore : il s'établit fin 2016 à 6,16 % tandis qu'il était de 7,92 % fin 2015.

La capacité de désendettement, mesurée en comparant l'encours de dette de fin d'exercice à la capacité d'autofinancement brut de l'exercice, est de 1,79 années fin 2016 (2,17 années fin 2015).

A noter, les dépenses en investissement relatives à des opérations d'ordre s'élèvent globalement à 1 164 069,97 € dont 454 768,94 € correspondant à la comptabilisation des +/- value de sortie de l'actif et 660 547,55 € de frais de cession à titre gratuit (à la Région) du lycée Monteil.

Les dépenses d'investissement toutes opérations confondues s'élèvent à 10 235 485,45 €.

B - Recettes d'investissement

Les produits réels perçus sur la section investissement pour l'exercice 2016 s'élèvent à 2 274 454,72 €.

Ils se composent :

- de l'affectation de résultat de l'exercice 2015 pour 610 143,82 €,
- du résultat d'investissement reporté pour 75 514,09 €,
- du versement du FCTVA pour 515 088,98 €,
- taxe d'aménagement pour 332 776,89 €
- des amendes de police pour 583 128 €,
- participations de la commune d'Onet le Château à l'entretien du cimetière,
- fonds de concours versé par Rodez Agglomération pour la rénovation de la piste d'athlétisme de Vabre pour 50 000 €,
- aide financière versée par le SIEDA dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public pour 67 148 €,
- aide CAF versée dans le cadre du transfert de la « Petite Récré » au Centre Social de Gourgan,
- charges à répartir sur plusieurs exercices concernant l'assurance « dommage-ouvrage » sur chantier du multiplexe cinématographique.

A noter, les recettes issues des opérations d'ordres s'élèvent à 3 505 570,14 € en lien notamment avec l'amortissement des biens (1 247 141,20 €), la cession de terrain et de biens (2 151 970,32 €), la comptabilisation des +/- value de sortie de l'actif (46 968,34 €).

Les recettes d'investissement toutes opérations confondues s'élèvent à 5 780 024,86 €.

III - Présentation fonctionnelle par secteur d'activité

Le classement par fonction des dépenses et des recettes permet de mieux appréhender les équipements, les services concernés et le niveau de fiscalisation des recettes :

DEPENSES	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Services généraux	6 802 168,16 €	2 772 858,86 €	9 575 027,02 €	26,23%
Sécurité Salubrité	803 500,34 €	250 933,10 €	1 054 433,44 €	2,89%
Enseignement	3 429 114,84 €	2 303 130,49 €	5 732 245,33 €	15,70%
Culture	1 826 969,17 €	33 375,44 €	1 860 344,61 €	5,10%
Sport et Jeunesse	3 159 834,95 €	1 274 801,35 €	4 434 636,30 €	12,15%
Interventions sociales	727 436,89 €	600 000,00 €	1 327 436,89 €	3,64%
Famille	3 174 388,93 €	11 169,91 €	3 185 558,84 €	8,73%
Logement	38 875,95 €	22 715,00 €	61 590,95 €	0,17%
Aménagement urbain	3 436 562,11 €	1 802 431,33 €	5 238 993,44 €	14,35%
Action économique	87 605,78 €		87 605,78 €	0,24%
Opérations d'ordres budgétaires	2 787 356,46 €	1 164 069,97 €	3 951 426,43 €	10,82%
TOTAL	26 273 813,58 €	10 235 485,45 €	36 509 299,03 €	100,00%

RECETTES	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Services généraux	34 146 742,05 €	1 815 783,84 €	35 962 525,89 €	77,57%
Sécurité Salubrité	115 499,10 €	0,00 €	115 499,10 €	0,25%
Enseignement	115 832,57 €	6 307,65 €	122 140,22 €	0,26%
Culture	619 260,58 €	0,00 €	619 260,58 €	1,34%
Sport et Jeunesse	634 262,77 €	60 639,00 €	694 901,77 €	1,50%
Interventions sociales	30 277,71 €	0,00 €	30 277,71 €	0,07%
Famille	2 110 042,69 €	184,00 €	2 110 226,69 €	4,55%
Logement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Aménagement urbain	2 221 294,72 €	400 212,36 €	2 621 507,08 €	5,65%
Action économique	84 700,62 €	48 994,00 €	133 694,62 €	0,29%
Opérations d'ordres budgétaires	503 522,42 €	3 447 904,01 €	3 951 426,43 €	8,52%
TOTAL	40 581 435,23 €	5 780 024,86 €	46 361 460,09 €	100,00%

CHAINE DU FINANCEMENT DU BUDGET

Produits de fonctionnement (hors résultat reporté – hors cession)	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Evolution 2016 /2015
Impôts et Taxes	23 003 708.78 €	22 788 196.39 €	-0.94%
<i>dont :</i>			
Produits fiscal	17 173 843.00 €	17 292 452.00 €	0.69%
Attribution de compensation	2 451 853.00 €	2 451 853.00 €	0.00%
Dotations de solidarité communautaire	856 282.00 €	409 984.00 €	-52.12%
Droit de stationnement	1 015 796.63 €	978 014.99 €	-3.72%
Taxe sur l'électricité	565 007.44 €	585 171.75 €	3.57%
Droits de mutations	727 056.01 €	816 221.34 €	12.26%
Droits de place	152 204.94 €	171 534.00 €	12.70%
Droits de voirie	27 107.38 €	51 438.15 €	89.76%
Taxe locale sur publicité extérieure	34 558.38 €	31 527.16 €	-8.77%
Dotations et participations	7 474 620.07 €	6 606 055.01 €	-11.62%
<i>dont :</i>			
DGF large	4 514 166.00 €	3 779 808.00 €	-16.27%
Compensations fiscales	657 414.00 €	557 015.00 €	-15.27%
Produits des services	1 674 232.70 €	1 628 632.00 €	-2.72%
Produits de gestion	466 670.20 €	442 377.01 €	-5.21%
Atténuation de charges	176 940.16 €	145 191.50 €	-17.94%
Produits de fonctionnement courant (A)	32 796 171.91 €	31 610 451.91 €	-3.62%
Produits exceptionnels (B)	193 622.60 €	1 166 969.71 €	502.70%
Dont intérêts / dette récupérée (ir)	587.35 €	493.82 €	-15.92%
Produits de fonctionnement (C = A+B-ir)	32 989 207.16 €	32 776 927.80 €	-0.64%

Charges de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Evolution 2016 /2015
Charges d'exploitation	23 704 163.02 €	23 165 847.52 €	-2.27%
Charges à caractère général	4 984 577.58 €	5 135 512.50 €	3.03%
Charges de personnel	15 057 993.55 €	14 709 075.06 €	-2.32%
Charges de gestion courante	3 661 591.89 €	3 321 259.96 €	-9.29%
Atténuations de produits	253 284.00 €	0.00 €	-100.00%
Charges de fonctionnement courant (D)	23 957 447.02 €	23 165 847.52 €	-3.30%
EXCEDENT BRUT COURANT (A – D)	8 838 724.89 €	8 444 604.39 €	-4.46%
Charges exceptionnelles	18 185.34 €	33 676.62 €	85.19%
Charges de fonctionnement (E)	23 975 632.36 €	23 199 524.14 €	-3.24%

Soldes d'épargne	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Evolution 2016 /2015
Epargne de gestion (C – E)	9 013 574.80 €	9 577 403.66 €	6.26%
Intérêts de la dette	362 074.17 €	287 252.96 €	
Intérêts / dettes récupérée (ir)	587.35 €	493.82 €	
Epargne brute	8 652 087.98 €	9 290 644.52 €	7.38%
Remboursement capital (dette propre - dette récupérée)	2 193 736.24 €	2 174 723.07 €	
Epargne nette	6 458 351.74 €	7 115 921.45 €	10.18%

Financement de l'investissement	Compte administratif 2015	Compte administratif 2016	Evolution 2016 /2015
Epargne nette	6 458 351.74 €	7 115 921.45 €	10.18%
FCTVA – Taxe d'aménagement	995 000.81 €	847 865.87 €	
Produits de cessions	1 006 119.36 €	1 077 027.05 €	
Reversements / amendes de police	507 434.00 €	583 128.00 €	
Subventions	1 231 902.73 €	149 383.67 €	
Préfinancement FCTVA	721 800.00 €	-360 900 €	
Recettes diverses d'investissement	184 324.36 €	66 085.40 €	
Emprunts nouveaux	0.00 €	0	
Fonds de roulement au 1 ^{er} janvier	2 633 317.53 €	7 985 655.28 €	203.25%
Variation du fonds de roulement	5 352 337.75 €	1 866 185.80 €	-65.13%
Fonds de roulement au 31décembre	7 985 655.28 €	9 851 841.08 €	23.37%

Taux d'épargne brute

Le ratio épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté, hors cessions) est de 29,31 % en 2016 (seuil d'alerte à 10 %). Ce bon niveau d'épargne brute permet à la commune d'amortir la raréfaction progressive des dotations d'Etat dans un environnement général de nécessaire redressement des finances publiques.

	2008	2016
Epargne nette	2625	7116
Epargne brute	4835	9290
Epargne de gestion	5802	9577

Capacité d'autofinancement par habitant (épargne brute) et encours de dette au 31 décembre par habitant

€ par hab	2015	
	Capacité d'autofinancement	Encours de la dette
Strate	176	1109
Rodez	338	732
Albi	225	1239
Montauban	184	1149
Tarbes	205	1244
Alès	196	979
Auch	284	810
Cahors	180	1669
Carcassonne	194	1307
Castres	210	1892
Sète	224	1754

2015 : source www.collectivites-locales.gouv.fr

(5) M. Le Maire quitte l'assemblée avant le vote.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière (Monsieur Le Maire ayant quitté la séance au moment du vote), le Conseil municipal, par 23 voix pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 5 abstentions (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT, M. Joseph DONORE, M. Serge JULIEN), approuve le compte administratif 2016 du budget principal.

(6) M. Le Maire rejoint l'assemblée après le vote.

DELIBERATION N° 17-084

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RESULTATS

Au regard des résultats du compte administratif 2016, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 14 307 301,67 €, un déficit d'investissement de 4 455 460,59 € et des restes à réaliser en section d'investissement, il convient de procéder à l'affectation des résultats comme suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement, comprenant le solde des reports sur l'exercice 2017 pour 1 852 347,45 €, soit un besoin de financement total de 6 307 808,04 €,

- reprise de l'excédent disponible en section de fonctionnement, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, pour 7 999 493,63 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal par 24 voix pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 5 abstentions (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT, M. Joseph DONORE, M. Serge JULIEN) approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2016 du budget principal.

DELIBERATION N° 17-085

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
BUDGET PRINCIPAL
COMMUNICATIONS REGLEMENTAIRES

1 - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) 2016

La Ville de Rodez a bénéficié en 2016 de 244 144 € au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, destinée au financement d'actions de développement social urbain (article 4-V de la loi du 26 mars 1996).

Les principales interventions de cette nature en 2016 ont été les suivantes :

❖ **En section de fonctionnement :**

- participation au fonctionnement des centres sociaux (Gourgan et Saint-Eloi) : 202 692,14 €
- coût social des tarifs réduits des repas servis dans les écoles publiques : 195 000 €
- subventions à diverses associations à caractère social : 25 000 € (restaurants du cœur, banque alimentaire, secours catholique, croix rouge...)

Sous-total : 422 692,14 €

❖ **En section d'investissement :**

- ludothèque : 17 499,63 €
- médiathèque : 27 451,14 €
- centres sociaux du quartier Saint-Eloi : 51 640,76 €

Sous-total : 96 591,53 €

Total général : 519 283,67 €

2 - Droit à la formation des conseillers municipaux

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant le droit à la formation des élus locaux, un crédit formation a été ouvert au budget primitif 2016 à hauteur de 13 500 €.

Les frais d'inscription, de déplacement, de séjour et les éventuelles compensations pour pertes de revenus liés à l'exercice du droit de formation sont imputées sur ce crédit formation. Les actions de formation doivent émaner d'organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur.

Le tableau ci-dessous récapitule les actions de formations suivies par les élus et financées en 2016 :

Type de formation	Nombre d'élus	Montant
Colloques - Rencontres - Séminaires	1	60,00 €
Stages de formation	2	1351,76 €
		1 411,76 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces communications réglementaires.

DELIBERATION N° 17-086

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
SERVICE DE L'EAU
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour approuve le compte de gestion du budget annexe du service de l'eau dressé par le receveur pour l'exercice 2016,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016 n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

(7) Monsieur le Maire laisse la présidence de l'assemblée à M. Arnaud COMBET.

DELIBERATION N° 17-087

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
SERVICE DE L'EAU
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les comptes du budget annexe du service de l'eau arrêtés au 31 décembre 2016 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	1 497 800,11 €	1 489 519,20 €	-8 280,91 €
Fonctionnement	2 225 317,00 €	3 020 025,86 €	794 708,86 €

Le résultat global ressort à 786 427,95 €.

1 - Section d'exploitation

Les recettes réelles

Elles s'élèvent à : 3 008 604,18 €

Dont :

Ventes d'eau et travaux pour le compte des abonnés : 2 383 577,62 €

Autres produits : 4 130,00 €

Produits exceptionnels (dont recouvrement de créances admissibles en non-valeur) : 28 253,24 €

Reprise du résultat antérieur (2015) : 592 524,08 €

La vente d'eau aux abonnés est réalisée à 103,73 % de la prévision.

	2012	2013	2014	2015	2016
volume facturé	1 769 22	1 591 91	1 592 61	1 630 12	1 661 60

Les dépenses réelles

Charges à caractère général : 700 594,35 €

Charges de personnel : 598 967,72 €

Atténuations de produits (reversement redevance pollution à l'agence de l'eau ADOUR GARONNE) : 412 565,00 €

Autres charges de gestion courante (créances irrécouvrables et éteintes) : 25 156,48 €

Charges financières : 5 529,08 €

Charges exceptionnelles (annulation de titres et subvention versé au Magasin de la Solidarité) : 5 560,41 €

(K€)	2013	2014	2015	2016
Charges à caractère général	656	608	572	700
Charges de personnel	502	526	519	599
Atténuation de produits	365	392	366	412
Autres charges de gestion courante	13	13	22	25
Charges financières	8	7	6	6
Charges exceptionnelles	10	24	4	6
Charges d'exploitation	1554	1570	1489	1748

Fonds Communal de Solidarité sur l'Eau : le versement à l'association Magasin de la Solidarité d'une subvention de 1 654,19 € a permis une intervention auprès de familles en grande difficulté.

2 - Section d'investissement

En partie recettes figurent l'affectation du résultat 2015 (382 590,58 €), les dotations aux amortissements (476 943,96 €) et les opérations sous mandat (renouvellement assainissement rues Professeur Calmette et Saint-Martin des Près /rue Montcalm) pour 629 750,88 €.

Les dépenses réelles (1 486 378,43 €) comprennent notamment

- le déficit 2015 reporté sur l'exercice 2016 : 325 112,62 €,
- le remboursement en capital de la dette pour 18 293,08 €,
- l'amortissement de subventions d'équipement reçues pour 9 778,16 €,
- l'achat d'un logiciel pour 1 300 €,
- l'achat de matériel industriel et de compteurs d'eau pour 46 569,02 €,
- d'opérations sous mandat (renouvellement assainissement rues Professeur Calmette et St Martin des Près /rue Montcalm) pour 629 750,88 €,
- divers travaux pour 461 408,44 €.

Les dépenses d'investissement (équipement brut et opérations financières) ne nécessitent pas de financement externe.

La dette du service de l'eau s'élève à 106 322,90 € au 31 décembre 2016, en retrait de 14,68 % en un an. Composée à 100 % de prêt à taux fixe, la dette affiche un taux d'intérêt de 5,06 %.

(8) M. Le Maire quitte l'assemblée avant le vote.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière (Monsieur Le Maire ayant quitté la séance au moment du vote), le Conseil municipal par voix 26 pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN), 2 abstentions (Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, M. Serge JULIEN) approuve le compte administratif 2016 du budget annexe du service de l'eau.

(9) M. Le Maire rejoint l'assemblée après le vote.

DELIBERATION N° 17-088

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
SERVICE DE L'EAU
AFFECTATION DES RESULTATS

Au regard des résultats du compte administratif 2016, qui font apparaître un excédent d'exploitation de 794 708,86 €, un déficit d'investissement de 8 280,91 € et des restes à réaliser en section d'investissement, il convient de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe du service de l'eau ainsi qu'il suit :

- couverture du besoin de financement de la section d'investissement, comprenant les reports sur l'exercice 2017 pour 163 576,66 €, soit un besoin de financement total de 171 857,87 €.
- reprise de l'excédent disponible en section d'exploitation, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, pour 622 850,99 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal par 27 voix pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 2 abstentions (Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, M. Serge JULIEN) approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2016 du budget annexe du service de l'eau.

DELIBERATION N° 17-089

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
CAMPING MUNICIPAL
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, approuve le compte de gestion du budget annexe du camping municipal dressé par le receveur pour l'exercice 2016,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016 n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

(10) Monsieur le Maire laisse la présidence de l'assemblée à M. Arnaud COMBET.

DELIBERATION N° 17-090

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
CAMPING MUNICIPAL
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les comptes du budget annexe du camping municipal arrêtés au 31 décembre 2016 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	6 977,78 €	16 142,82 €	9 165,04 €
Fonctionnement	60 074,62 €	60 074,62 €	0,00 €

Le résultat global ressort à 9 165,04 €.

1 - Section de fonctionnement

Les recettes réelles (60 074,62 €) comprennent principalement les droits d'entrée au camping (35 752,71 €) et les produits de vente de boissons et glaces (2 134,34 €).

Une subvention d'équilibre du budget principal complète le financement de ce budget pour 22 119,97 €.

	2014	2015	2016
Droits d'entrée	44 861,82 €	43 640,00 €	35 752,71 €
Boissons et glaces	142,18 €	7 031,03 €	2 201,84 €
Subvention d'équilibre	28 454,82 €	7 017,60 €	22 119,97 €

Les dépenses réelles (53 697,74 €) se décomposent en :

- Charges de personnel : 21 378,82 €
- Charges à caractère général : 22 647,88 €
- Charges financières : 395,10 €

2 - Section d'investissement

En partie recettes figurent l'affectation du résultat 2015 (6 866,88 €) et les dotations aux amortissements (9 275,94 €).

Les dépenses réelles se limitent au remboursement en capital de la dette pour 6 977,78 €.

La dette du budget annexe du Camping municipal s'élève à 11 577,84 € au 31 décembre 2016, en retrait de 37,60 % en un an. Composée à 100 % de prêt à taux fixe, la dette affiche un taux d'intérêt de 2,30 %.

(11) M. Le Maire quitte l'assemblée avant le vote.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière (Monsieur Le Maire ayant quitté la séance au moment du vote), le Conseil municipal par 23 voix pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 5 abstentions (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT, M. Joseph DONORE, M. Serge JULIEN) approuve le compte administratif 2016 du budget annexe du camping municipal.

(12) M. Le Maire rejoint l'assemblée après le vote.

DELIBERATION N° 17-091

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
CUISINE CENTRALE
APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, approuve le compte de gestion du budget annexe de la cuisine centrale dressé par le receveur pour l'exercice 2016,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016 n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

(13) Monsieur le Maire laisse la présidence de l'assemblée à M. Arnaud COMBET.

DELIBERATION N° 17-092

COMPTE ADMINISTRATIF 2016
CUISINE CENTRALE
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Les comptes du budget annexe de la cuisine centrale arrêtés au 31 décembre 2016 font apparaître les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	11 457,49 €	29 409,39 €	17 951,90 €
Fonctionnement	859 253,85 €	859 221,93 €	- 31,92 €

Le résultat global ressort à 17 919,98 €.

1 - Section de fonctionnement

Les recettes réelles (859 221,93 €) comprennent principalement la facturation des repas (506 928,78 €), une subvention d'équilibre du budget principal (333 731,16 €) et des participations à l'achat de lait (722,50 €).

	2014	2015	2016
Facturation de repas	487 640,06 €	498 411,41 €	506 928,78 €
Participations (*)	6 474,32 €	2 331,63 €	722,50 €
Subventions d'équilibre	264 463,51 €	335 633,66 €	333 731,16 €

Les dépenses réelles (822 421,10 €) se décomposent en :

- charges de personnel : 366 528,51 €
- charges à caractère général : 455 852,27 €
- autres charges de gestion courante : 3 649,92€
- charges financières : 5 953,47 €
- charges exceptionnelles : 92,85 €
- résultat antérieur reporté : 19 880,85 €.

2 - Section d'investissement

En partie recettes figurent l'affectation du résultat 2015 (22 113,41 €) et les dotations aux amortissements (7 295,98 €).

Les dépenses réelles comprennent le remboursement en capital de la dette pour 9 596,02 € et l'achat de deux brûleurs pour 1 861,47 €.

La dette du budget de la Cuisine centrale s'élève à 126 981,87 € au 31 décembre 2016, en retrait de 7,03 % en un an. Composée à 100 % de prêt à taux fixe, la dette affiche un taux d'intérêt de 4,58 %.

(14) M. Le Maire quitte l'assemblée avant le vote.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière (Monsieur Le Maire ayant quitté la séance au moment du vote), le Conseil municipal, par 23 voix pour, 6 voix contre (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT, M. Matthieu LEBRUN) et 2 abstentions (M. Joseph DONORE, M. Serge JULIEN) approuve le compte administratif 2016 du budget annexe de la cuisine centrale.

(15) M. Le Maire rejoint l'assemblée après le vote.

DELIBERATION N° 17-093

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, approuve le compte de gestion du budget annexe des parcs publics de stationnement dressé par le receveur pour l'exercice 2016,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016 n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

(16) Monsieur le Maire laisse la présidence de l'assemblée à M. Arnaud COMBET.

DELIBERATION N° 17-094

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016
PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Les comptes du budget annexe des parcs publics de stationnement arrêtés au 31 décembre 2016 font apparaître les résultats suivants.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	637 193,34 €	830 559,98 €	193 366,64 €
Fonctionnement	909 819,15 €	1 883 840,32 €	974 021,17 €

Le résultat global ressort à 1 167 387,81 €.

1 - Section d'exploitation

Les recettes réelles

Les recettes réelles d'exploitation (1 666 823,26 €) comprennent principalement les produits des parcs publics de stationnement souterrain.

- Dont produits issus des droits d'entrée :

	Recettes
Parc Foch	348 730,87 €
Parc Jabocins	323 597,07 €
Parc Foirail	262 898,24 €
Total ouvrages	935 226,18 €

- Dont produits issus de l'amodiation (pour une durée de 40 ans) au profit de Rodez Agglomération de 61 places de stationnement au parking souterrain du foirail pour 598 388,49 €.

Dont quote-part d'amortissement des subventions d'équipement reçues : 217 017,06 €.

Les dépenses réelles d'exploitation (769 573,48 €) se décomposent en :

- Charges de personnel : 328 095,76 €
- Charges à caractère général : 328 655,19 €
- Charges de gestion courante : 0,46 €
- Charges financières : 112 713,73 €
- Charges exceptionnelles : 108,34 €.

La dette du budget des Parcs publics de stationnement s'élève à 3 546 749,23 € au 31 décembre 2016, en retrait de 5,88 % en un an. Composée à 100 % de prêt à taux fixe, la dette affiche un taux d'intérêt de 4,00 % (taux d'intérêt renégocié début 2016 à 3,20 % sur la durée résiduelle).

2 - Section d'investissement

En partie recettes figurent l'affectation du résultat 2015 (194 402,31 €), les dotations aux amortissements (140 245,67 €) et une subvention d'équipement versée par la Ville de Rodez pour 493 000 €.

Les dépenses réelles (420 176,26€) dont :

- de remboursement en capital de la dette pour 221 671,83 €,
- d'achat d'une auto-laveuse pour 17 090,48 €,
- de travaux (expertise travaux) pour 2 100,00 €.

(17) M. Le Maire quitte l'assemblée avant le vote.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière (Monsieur Le Maire ayant quitté la séance au moment du vote), le Conseil municipal, par 23 voix pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 5 abstentions (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT, M. Joseph DONORE, M. Serge JULIEN) approuve le compte administratif 2016 du budget annexe des parcs publics de stationnement.

(18) M. Le Maire rejoint l'assemblée après le vote.

(19) M. Stéphane MAZARS quitte l'assemblée à 19h00 après avoir donné pouvoir à M. Pierre BESSIERE.

DELIBERATION N° 17-095

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017
BUDGET PRINCIPAL
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire 2017 du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	14 655 632,51 €	14 655 632,51 €
Exploitation	8 304 853,93 €	8 304 853,93 €

1 - Résultat de l'exercice 2016

Les résultats 2016 font apparaître un excédent de fonctionnement de 14 307 301,67 €, un déficit d'investissement de 4 455 460,59 € et des reports de crédits (2 038 639,45 € en dépenses et 186 292,00 € en recettes).

L'affectation de ces résultats sur le budget 2017 se traduit par la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 6 307 808,04 € et la reprise en section de fonctionnement de 7 999 493,63 €.

2 - Ajustements de la section de fonctionnement (voir balance en annexe)

A - Les dépenses

Charges à caractère général : + 260 040,00 €

Dont :

Achat de 36 caveaux au cimetière : + 54 000 € HT,

Location diverses budget Estivada (sonorisation, camion, chapiteaux...): + 27 000 € (conférer focus Festival Estivada),

Rénovation technique des bâtiments : + 10 000 €,

Maintenance logiciel service marché : + 4 500 €,

Indemnité de conseil au Receveur Municipal : + 3 000 €,

Honoraires intervenants « Classe CHAM » - nouvelle classe orchestre Gourgan : + 8 000 €,

Election (buffet et transport électeurs...): + 4 500 €,

Honoraires artiste pour réalisation d'une fresque à l'école élémentaire Cambon : + 5 000 €.

Charges de personnel : + 750,00 €

Régularisation cotisation versement transport.

Autres charges de gestion courante : + 11 768,00 €

Subvention de fonctionnement à octroyer à des associations

Charges financières : + 49 050,00 €

Remboursement anticipé de l'emprunt : versement d'intérêts du 30/03 au 15/07 et versement d'indemnités.

Charges exceptionnelles : + 146 434,46 €

Dont subvention exceptionnelle versée au CCAS en complément de la subvention d'équilibre 2017.

Opérations d'ordre : + 7 836 811,47 €

Virement budgétaire à la section d'investissement : + 7 918 311,47 €

Ajustement de la dotation aux amortissements : - 81 500 €

B - Les recettes

Résultat de fonctionnement reporté : + 7 999 493,63 €

Progressivement la Ville de Rodez reconstitue sa capacité d'autofinancement en vue de la réalisation prochaine d'importants programmes d'investissement (rénovation des places Foch et de la cité notamment).

Produits des services : + 161 528,30 €

Dont inscription du produit prévisionnel des ventes à l'occasion du festival Estivada (+ 80 000 €)

Impôts et taxes : - 140 208,00 €

Ajustement du produit des contributions directes suite à la baisse des bases d'imposition de la taxe d'habitation.

Dotations et participation : + 230 700 €

Dont :

Régularisation de la dotation forfaitaire (DGF) : + 65 515 €

Régularisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DGF) : - 615 €

Inscription des subventions sollicitées à l'occasion du festival Estivada : + 157 500 €

Emplois d'avenir : + 4 000 €

Autres produits de gestion courante : + 1 700 €

Revenus des immeubles (loyers)

Produits exceptionnels : + 16 640 €

C- Focus sur le budget supplémentaire 2017 du festival Estivada

Il s'élève à + 148 040 € en dépenses et à + 237 500 € en recettes.

La régularisation du Budget Primitif pour l'opération Estivada concerne notamment les postes suivants :

- l'alimentation : + 15 000 €,
- la location mobilière: + 27 000 € (sonorisation, camion, chapiteaux...),
- les honoraires d'artistes : + 87 000 €,
- les autres prestations (gardiennage, secours..) : + 15 000 €.

Les recettes du Festival inscrites au BS 2017 s'élèvent à 237 500 €.

Elles intègrent le versement de subventions (CRCA MPN, BPO, régions et département de l'Aveyron) pour + 157 500 € et le produit issu de la vente de boissons et de repas : 80 000 €.

Le budget de l'exercice 2017 (après BS) sur la section fonctionnement s'équilibre à 39 837 223,93 €.

3 - Nouvelles inscriptions en section d'investissement (voir balance en annexe)

A - Les dépenses

Reports de crédits : 2 038 639,45 €

Dont :

- Subventions d'équipement diverses : 51 920 € (subventions d'équipement liées à l'amélioration de l'habitat, téléalarme,...),
- Logiciel POLICE MUNICIPALE : 5 076 €,
- Immobilisations corporelles pour 556 648,67 € :
 - o acquisitions foncières 187 637,34 € (immeuble situé au 50 rue Béteille, indemnité de résiliation bail commercial/Espace sous ...),
 - o Matériel roulant à caractère technique et matériel pour les ateliers 195 453,02 €,
 - o Véhicules : 148 367,16 € (6 véhicules légers dont 2 électriques),
 - o Matériel de bureau et informatique : 10 198,80 €,
 - o Matériel divers et mobilier : 14 992,35 €.
- Travaux pour 1 424 994,78 € :
 - o Ecole Calcomier : 1 527,67 €,
 - o Voirie : 757 986,39 €
 - o Edifices cultuels (Sacré Cœur et Saint-Amans) : 29 500 €
 - o Travaux divers à l'Hôtel de Ville : 129 096,76 €,
 - o Travaux étanchéité immeuble « Carrefour Contact » : 71 701,03 €,
 - o Travaux de grosses plantations : 12 814,49 €,
 - o Travaux cimetière : 37 903,70 €,
 - o Mise en place horodateurs (phase 2) : 250 000 €,
 - o Démolition hangar 5, avenue Tarayre : 120 192 €.

Propositions nouvelles

Résultat d'investissement reporté : + 4 455 460,59 €

Remboursement anticipé d'Emprunt pour 2 500 000,04 €

Dont : 1 000 000,04 € de rachat d'emprunt déjà validé lors du Conseil Municipal du 10 mars 2017.

Les résultats comptables permettent, à ce jour, de prévoir des remboursements anticipés d'emprunts sachant que la Ville reconstitue petit à petit sa capacité d'autofinancement.

Il n'est toutefois pas exclu que la Ville de Rodez par la suite emprunte pour financer d'importants investissements.

Immobilisations incorporelles : + 48 400 €

Logiciels (INCOVAR, MARCO, gestion périscolaire, gestion portail famille...).

Immobilisations corporelles : + 444 692,23 €

Dont :

Acquisition foncière (parcelle lieu-dit Saint-Cloud) : + 160 000 €,

Matériel roulant à caractère technique (voirie) et matériel pour les ateliers : + 193 738 €,

Véhicule frigorifique appelé à être mise en affectation au budget de la cuisine centrale : + 47 517,91 €

Divers matériels informatiques et mobiliers : + 22 705,02 €

Travaux : + 4 329 703,09 €

Dont :

Aménagement Place Foch : + 1 400 000 €,

Voirie « Rue du Professeur Calmette » : + 1 144 000 €,

Travaux divers de revêtement : + 540 174 €,

Travaux à caractère sportif : + 206 000 €,

Travaux école Cambon : + 36 000 €,

Maison des associations : + 100 000 €

Ecole Paraire (toiture) : + 300 000 €

« Relamping » (éclairage public) : + 100 000 €,

Aménagement Jardins des Moutiers : + 137 240 €.

B - Les recettes

Reports de crédits : 186 292 €

Diverses subventions d'équipement (état, département, paroisse, agglo...)

Propositions nouvelles

Subvention d'équipement et produits issus des amendes de police : + 280 721 €

Dont :

Amendes de police : 97 526 €

Subventions autres (état, région, agglo)

Produits de cessions d'immobilisations : + 42 344,47 €

Vente école Girard, vente locaux Saint-Hilaire et Calmels, vente local Place Foch...

Opérations d'ordres budgétaires : + 7 838 500,00 €

Virement budgétaire de la section fonctionnement : + 7 920 000,00 €

Ajustement de la dotation aux amortissements : - 81 500 €

Le budget de l'exercice 2017 (après BS) sur la section investissement s'équilibre à 26 943 331,51 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, par 24 voix pour, 7 voix contre (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT, M. Serge JULIEN, M. Matthieu LEBRUN) et 1 abstention (M. Joseph DONORE), approuve le budget supplémentaire 2017 du budget principal.

DELIBERATION N° 17-096

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017
SERVICE DE L'EAU
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire 2017 du budget annexe du service de l'eau s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	227 457,87 €	227 457,87 €
Exploitation	625 311,00 €	625 311,00 €

1 - Résultat de l'exercice 2016

Les résultats 2016 font apparaître un excédent d'exploitation de 794 708,86 €, un déficit d'investissement de 8 280,91 € et des reports de crédits pour 163 576,96 €.

L'affectation de ces résultats sur le budget 2017 se traduit par la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 171 857,87 € et la reprise en section d'exploitation de 622 850,99 €.

2 - Ajustements du budget primitif

Charges de personnel : + 50 096,23 €

Recrutement 2 CDD et d'un CAE

Participation aux frais d'administration générale : + 22 014,75 €

Charges financières : + 6 800 €

Intérêts et indemnités liés au remboursement anticipé de l'emprunt

Dotation aux amortissements : - 54 400 €
Régularisation budgétaire 2017 / budget primitif

Dépenses imprévues : + 5 800,02 €

Régularisation de produits divers : + 2 460,00 €

Ajustement des crédits des opérations sous mandat (- 190 000 €) en dépenses et en recettes d'investissement. Il concerne les travaux d'assainissement réalisés « Rue du 11 novembre » et « Secteur Sacré Cœur/Tarayre » pour le compte de Rodez Agglomération.

A noter, un remboursement anticipé d'un emprunt pour 87 105 €.

Récapitulatif du budget 2017

Section d'exploitation

	Budget primitif	Budget supplémentaire	Budget global
Dépenses	2 406 644,00 €	625 311,00 €	3 031 955,00 €
Charges à caractère général	791 550,00 €	22 014,75 €	813 564,75 €
Charges de personnel	613 315,00 €	50 096,23 €	663 411,23 €
Atténuations de produits	410 000,00 €		410 000,00 €
Charges de gestion courante	16 000,00 €		16 000,00 €
Charges financières	4 580,00 €	6 800,00 €	11 380,00 €
Charges exceptionnelles	17 100,00 €		17 100,00 €
Dépenses imprévues	3 299,00 €	5 800,02 €	9 099,02 €
Opérations d'ordre	550 800,00 €	540 600,00 €	1 091 400,00 €
Recettes	2 406 644,00 €	625 311,00 €	3 031 955,00 €
Produits des services	2 390 164,00 €	2 050,00 €	2 050,00 €
Atténuations de charges			- €
Produits de gestion courante	4 300,00 €		- €
Produits exceptionnels	400,00 €	410,01 €	410,01 €
Résultat reporté			- €
Opérations d'ordre	11 780,00 €	622 850,99 €	622 850,99 €

Le budget de l'exercice 2017 (après BS) sur la section investissement s'équilibre à 3 031 955,00 €.

Section d'investissement

	Budget primitif	Budget supplémentaire	Budget global
Dépenses	1 843 900,00 €	227 457,87 €	2 071 357,87 €
Résultat reporté		8 280,91 €	8 280,91 €
Emprunts et dettes	19 219,00 €	87 105,00 €	106 324,00 €
Logiciels		2 000,00 €	2 000,00 €
Acquisitions	126 100,00 €	72 022,97 €	198 122,97 €
Travaux	1 089 000,00 €	249 553,99 €	1 338 553,99 €
Opérations pour le compte de tiers	593 000,00 €		593 000,00 €
Dépenses imprévues	4 801,00 €	- 1 505,00 €	3 296,00 €
			- €
Opérations d'ordre	11 780,00 €	- 190 000,00 €	- 178 220,00 €
Recettes	1 843 900,00 €	227 457,87 €	2 071 357,87 €
Emprunts et dettes	700 000,00 €	-295 000,00 €	405 000,00 €
Subventions	100,00 €		100,00 €
Opérations pour le compte de tiers	593 000,00 €	-190 000,00 €	403 000,00 €
Affectation		171 857,87 €	171 857,87 €
Opérations d'ordre	550 800,00 €	540 600,00 €	1 091 400,00 €

Le budget de l'exercice 2017 (après BS) sur la section investissement s'équilibre à 2 071 357,87 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, par 28 voix pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 1 abstention (M. Serge JULIEN), approuve le budget supplémentaire 2017 du budget annexe du service de l'eau.

DELIBERATION N° 17-097

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017
CAMPING MUNICIPAL
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire 2017 du budget annexe du camping municipal s'établit comme suit.

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	45 555,04 €	45 555,04 €
Exploitation	- €	- €

1 - Résultat de l'exercice 2016

Les résultats 2016 font apparaître un résultat de fonctionnement de 0 €, un excédent d'investissement de 9 165,04 € et un report de crédits pour 490,00 €.

2 - Ajustements du budget primitif

Section d'investissement

Les travaux prévus au BS correspondent à la mise en place de menuiseries, d'un portail et de bornes électriques pour 45 000 €.

Seule la fonction investissement fait l'objet de régularisations budgétaires au BS 2017.

Récapitulatif du budget 2017

	Budget primitif	Budget supplémentaire	Budget global
Dépenses	11 680,00 €	45 555,04 €	57 235,04 €
Emprunts et dettes	6 978,00 €		6 978,00 €
Logiciels			- €
Acquisitions	1 000,00 €	490,00 €	1 490,00 €
Travaux	3 500,00 €	45 000,00 €	48 500,00 €
Opérations pour le compte de tiers			- €
Dépenses imprévues	202,00 €	65,04 €	267,04 €
Opérations d'ordre			- €
Recettes	11 680,00 €	45 555,04 €	57 235,04 €
Résultat reporté		9 165,04 €	9 165,04 €
Emprunts et dettes		27 500,00 €	27 500,00 €
Subventions			0,00 €
Opérations pour le compte de tiers			0,00 €
Affectation			0,00 €
Opérations d'ordre	11 680,00 €	8 890,00 €	20 570,00 €

Le budget de l'exercice 2017 (après BS) sur la section investissement s'équilibre à 57 235,04 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, par 24 voix pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 5 abstentions (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT, M. Joseph DONORE, M. Serge JULIEN) approuve le budget supplémentaire 2017 du budget annexe du camping municipal.

DELIBERATION N° 17-098

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017
CUISINE CENTRALE
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de la cuisine centrale s'établit comme suit.

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	15 751,90 €	15 751,90 €
Exploitation	40 983,82 €	40 983,82 €

1 - Résultat de l'exercice 2016

Les résultats 2016 font apparaître un déficit de fonctionnement de 31,92 €, un excédent d'investissement de 17 951,90€.

2 - Ajustements du budget primitif

Section fonctionnement

Charges à caractère général : + 23 951,90 €

Dont :

+ 10 951,90 € relatifs à l'ajustement du stock initial (alimentation),

+ 13 000,00 € ajustement de la participation du budget annexe aux charges d'administration générale.

Charges de personnel : + 18 000 €

Opération d'ordre : - 1 000,00 €

Ajustement des dotations aux amortissements

Produits exceptionnels : + 40 983,82 €

Dont + 38 983,82 € correspondant à l'ajustement de la subvention prévisionnelle d'équilibre

Section investissement

Achat d'un four : 15 891,90 €

Récapitulatif du budget 2017

Section de fonctionnement

	Budget primitif	Budget supplémentaire	Budget global
Dépenses	907 900,00 €	40 983,82 €	948 883,82 €
Résultat de fonctionnement reporté		31,92 €	31,92 €
Charges à caractère général	506 050,00 €	23 951,90 €	530 001,90 €
Charges de personnel	348 620,00 €	18 000,00 €	366 620,00 €
Atténuations de produits			- €
Charges de gestion courante	6 000,00 €		6 000,00 €
Charges financières	5 530,00 €		5 530,00 €
Charges exceptionnelles	750,00 €		750,00 €
Dépenses imprévues	1 730,00 €		1 730,00 €
Opérations d'ordre	39 220,00 €	- 1 000,00 €	38 220,00 €
Recettes	907 900,00 €	40 983,82 €	948 883,82 €
Produits des services	500 000,00 €		- €
Atténuations de charges	6 000,00 €		- €
Dotations et participations	1 800,00 €		
Produits de gestion courante			- €
Produits exceptionnels	400 100,00 €	40 983,82 €	40 983,82 €
Résultat reporté			- €
Opérations d'ordre			- €

Le budget de l'exercice 2017 (après BS) sur la section fonctionnement s'équilibre à 948 883,82 €.

Section d'investissement

	Budget primitif	Budget supplémentaire	Budget global
Dépenses	39 220,00 €	16 951,90 €	56 171,90 €
Résultat reporté			- €
Emprunts et dettes	9 740,00 €		9 740,00 €
Logiciels			- €
Acquisitions	10 000,00 €	15 851,90 €	25 851,90 €
Travaux	18 000,00 €		18 000,00 €
Opérations pour le compte de tiers			- €
Dépenses imprévues	1 480,00 €	1 100,00 €	2 580,00 €
			- €
Opérations d'ordre			- €
Recettes	39 220,00 €	16 951,90 €	56 171,90 €
Emprunts et dettes			0,00 €
Subventions			0,00 €
Opérations pour le compte de tiers			0,00 €
Affectation			0,00 €
Opérations d'ordre	39 220,00 €	16 951,90 €	56 171,90 €

Le budget de l'exercice 2017 (après BS) sur la section investissement s'équilibre à 56 171,90 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal par 24 voix pour, 6 voix contre (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT, M. Matthieu LEBRUN), 2 abstentions (M. Joseph DONORE, M. Serge JULIEN) approuve le budget supplémentaire 2017 du budget annexe de la cuisine centrale.

DELIBERATION N° 17-099

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017
BUDGET ANNEXE DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire 2017 du budget annexe des parcs publics de stationnement s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	1 149 406,64 €	1 149 406,64 €
Exploitation	974 021,17 €	974 021,17 €

1 - Résultat de l'exercice 2016

Les résultats 2016 font apparaître un excédent d'exploitation de 974 021,17 € et un excédent d'investissement de 193 366,64 €.

2 - Ajustements du budget primitif

Charges à caractère général : + 18 951,17 €,
 dont:
 6 400 € pour achat lecteur de billets de secours et de barrières
 12 800 € pour paiement de la taxe foncière 2017
 1 000 € de frais de services bancaires

Virement à la section d'investissement : + 965 000,00 €

Sur la fonction investissement il est prévu au BS 2017 la réhabilitation du Parc Foch pour un montant de 1 138 406,64 €.

Enfin, un crédit de 11 000 € sera affecté à la réfection de l'éclairage du niveau -3 du Parking des Jacobins.

Récapitulatif du budget 2017

Section d'exploitation

	Budget primitif	Budget supplémentaire	Budget global
Dépenses	1 296 842,00 €	974 021,17 €	2 270 863,17 €
Charges à caractère général	306 132,00 €	18 951,17 €	325 083,17 €
Charges de personnel	337 681,00 €		337 681,00 €
Atténuations de produits			- €
Charges de gestion courante	1 000,00 €		1 000,00 €
Charges financières	111 900,00 €	30,00 €	111 930,00 €
Charges exceptionnelles	1 200,00 €		1 200,00 €
Dépenses imprévues	914,00 €		914,00 €
Opérations d'ordre	538 015,00 €	955 040,00 €	1 493 055,00 €
Recettes	1 296 842,00 €	974 021,17 €	2 270 863,17 €
Produits des services	909 804,00 €		- €
Atténuations de charges			- €
Produits de gestion courante	2 543,00 €		- €
Produits exceptionnels			- €
Résultat reporté		974 021,17 €	974 021,17 €
Opérations d'ordre	384 495,00 €		- €

Le budget de l'exercice 2017 (après BS) sur la section fonctionnement s'équilibre à 2 270 863,17 €.

Section d'investissement

	Budget primitif	Budget supplémentaire	Budget global
Dépenses	612 515,00 €	1 149 406,64 €	1 761 921,64 €
Emprunts et dettes	226 700,00 €		226 700,00 €
Logiciels			- €
Acquisitions	1 000,00 €		1 000,00 €
Travaux		1 149 406,64 €	1 149 406,64 €
Opérations pour le compte de tiers			- €
Dépenses imprévues	320,00 €		320,00 €
Opérations d'ordre	384 495,00 €		384 495,00 €
Recettes	612 515,00 €	1 149 406,64 €	1 761 921,64 €
Résultat reporté		193 366,64 €	193 366,64 €
Emprunts et dettes	74 500,00 €		74 500,00 €
Dépôts et cautionnements		1 000,00 €	1 000,00 €
Subventions			0,00 €
Opérations pour le compte de tiers			0,00 €
Affectation			0,00 €
Opérations d'ordre	538 015,00 €	955 040,00 €	1 493 055,00 €

Le budget de l'exercice 2017 (après BS) sur la section investissement s'équilibre à 1 761 921,64 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal par 25 voix pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 4 abstentions (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT, M. Serge JULIEN) approuve le budget supplémentaire 2017 du budget annexe des parcs publics de stationnement.

DELIBERATION N° 17-100

SERVICE DE L'EAU
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
ANNEE 2016

Le présent rapport sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable est établi conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il concerne le service public de l'eau potable, compétence exercée par la commune de Rodez.

Ses objectifs principaux sont d'une part, d'informer les usagers sur la qualité du service et d'autre part, de permettre à la collectivité d'avoir une vision annuelle globale de son activité, de suivre ses indicateurs de performance et de formaliser ses objectifs pour l'exercice suivant.

Ce rapport présente également les indicateurs de performances prévus aux annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT instaurés par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Conformément à l'article D2224-5 du CGCT modifié par le Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, les indicateurs techniques et financiers du Service de l'eau seront saisis et transmis par voie électronique au système d'information SISPEA.

Le rapport sera adressé au Préfet de l'Aveyron pour information et mis à la disposition du public en Mairie.

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, le présent rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui a émis un avis favorable sur le fonctionnement du Service de l'eau lors de sa séance du 6 juin 2017.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, par 29 voix pour et 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) approuve le rapport sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable pour l'année 2016.

DELIBERATION N° 17-101

CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL **RAPPORT D'ACTIVITE 2016**

Conformément à l'article 153-III de la loi de transition énergétique, GRDF se doit de transmettre les comptes-rendus annuels d'activités aux autorités concédantes.

La commune a confié cette distribution de gaz naturel à GRDF par un contrat de concession rendu exécutoire le 2 septembre 1996 pour une durée de 25 ans.

Le réseau de gaz naturel sur la commune est composé de 92 314 mètres de conduite Moyenne Pression et de 300 mètres de conduite Basse Pression, soit un réseau total de 92 614 mètres.

L'investissement du concessionnaire est de 794 077 euros, dont 711 658 euros affectés à la modernisation de l'infrastructure.

Les incidents ont été au nombre de 59 sur le réseau dont 17 sur des branchements individuels ou collectifs. Ceux-ci ont généré l'interruption momentanée de fourniture à 73 clients (contre 136 en 2015). Il n'y a, toutefois, pas eu d'incident majeur.

La redevance de concession due pour 2016 s'est élevée à 11 131,62 euros et la redevance d'occupation du domaine public s'est élevée quant à elle à 3 501 euros.

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT, le présent rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui a émis un avis favorable sur le fonctionnement du Service de l'eau lors de sa séance du 6 juin 2017.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal par 29 voix pour et 3 abstentions (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) approuve rapport sur le prix et la qualité du Service public de distribution de gaz naturel du concessionnaire GRDF.

DELIBERATION N° 17-102

GARANTIE D'EMPRUNT **ASSOCIATION LA CALANDRETA DE RODES**

L'association la Calandreata de Rodes s'est portée acquéreur de l'ancienne école Paul Girard, située au 15 rue de la Gare à Rodez, afin d'y accueillir à compter de la rentrée 2017 ses élèves.

Le financement par emprunt de cette acquisition s'élève à 225 000 €, la demande de prêt a été effectuée auprès du CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES sur une durée de 25 ans.

Dans ce cadre, l'association a sollicité la garantie d'emprunt de la Ville de Rodez, à hauteur de 100 %.

L'emprunt demandé par l'association devra respecter les conditions suivantes :

Prêteur : CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES,
Nom et nature du prêt : Moyen Terme Professionnel,
Objet de l'opération financée : acquisition et travaux du bâtiment de l'ancienne Ecole Paul GIRARD à Rodez,
Montant : 225 000 €,
Durée : 25 ans,
Taux d'intérêt fixe: 2,33 %,
Frais de dossier pour l'emprunteur : 700 euros.
Les modalités de l'engagement de la Ville en qualité de garantie d'emprunt dudit prêt sont les suivantes :

Garantie de la Ville de Rodez limitée à 225 000 €,
Quotité garantie : 100 % du capital cautionné couvrant le paiement du principal, des intérêts, et le cas échéant des intérêts de retard.

La garantie de la Ville de Rodez est accordée dans les conditions visées ci-dessus pour le prêt que l'association LA CALANDRETA DE RODES se propose de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES.

En contrepartie de l'engageant de caution, l'association la Calandreta de Rodes s'oblige à obtenir l'accord préalable de la Ville de Rodez pour donner le bien objet des présentes en garantie (AN n° 105).

La Ville de Rodez s'engage à libérer les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt si la caution est mise en œuvre.

L'attestation délivrée par le CRCA NMP précise les modalités du prêt devant être accordé à l'association. Le document est joint en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :

- accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 225 000 € dont l'attestation jointe en annexe fait partie intégrante de la délibération, souscrit par la Calandreta de Rodes auprès de CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES selon les caractéristiques financières du prêt aux charges et conditions du contrat en annexe ;

La garantie est accordée aux conditions suivantes : la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre simple de CREDIT AGRICOLE NORD MIDI PYRENEES, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-103

ACQUISITIONS ET CESSIONS **DE BIENS ET DROITS REELS IMMOBILIERS** **BILAN 2016**

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte, au vu du tableau joint, des acquisitions et cessions de biens et droits réels immobiliers dont la régularisation par acte notarié est intervenue entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016.



VILLE de RODEZ

**ANNEXE Acquisitions et cessions de biens et droits réels immobiliers -
Bilan 2016**

**ANNEXE
COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

En application de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public

Art. L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Bilan des acquisitions et cessions - Année 2016

Motifs et n° d'ordre

A - Acquisitions immobilières

1. Terrain : acquisition à Rodez Agglomération de petites parcelles de terrain pour le projet de l'école François Mitterrand.
2. Régularisation d'une situation de fait - création d'un lot issu des parties communes : sas d'entrée de « l'ostal del patrimoni » Immeuble Place Foch.
3. Immeuble : acquisition sur préemption d'un immeuble entier mitoyen avec l'immeuble du 8 rue neuve.
4. Terrain : acquisition - projet réalisation liaison rue du Vallon.
5. Terrain: ancien Héliport - échange avec Rodez Agglomération (voir n°11 - cessions)

Total des acquisitions : 240 932,10 € HT

B - Cessions immobilières

1. Chalet station de ski de Laguiole.
2. Cession de deux emplacements de stationnement au parking des Cordeliers.
3. Cession de 29 emplacements de stationnement au parking des Cordeliers au profit de Rodez Agglomération.
4. Amodiation sur 40 années de 61 emplacements de stationnement au parking des Cordeliers au profit de Rodez Agglomération.
5. Cession d'un délaissé de voirie Boulevard Paul Ramadier.
6. Cession d'un local commercial à usage de supermarché à Saint-Cyrice Etoile.
7. Cession de 5 emplacements de stationnement au parking Saint-Cyrice Etoile pour le supermarché.
8. Cession d'un emplacement de stationnement au parking Saint-Cyrice Etoile.
9. Cession de l'ensemble immobilier 1 passage Ladet.
10. Cession de l'ensemble immobilier 13 rue de l'Embergue.
11. Terrain : ancienne aire utilisée en hélistation- échange avec Rodez Agglomération (voir n°5 acquisitions)
12. Transfert de propriété des parcelles et bâtiments appartenant à la Ville de Rodez au Lycée Foch.

Total des cessions : 1 793 484,18 € HT

DELIBERATION N° 17-104

AIDES MUNICIPALES HABITAT
OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE TYPE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)
PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)

En application des dispositifs d'aide à l'habitat adoptés par le Conseil municipal le 26 avril 2013 (délibération n°13-069), le comité d'agrément soumet à la décision :

PIG (PROGRAMME D'INTERET GENERAL) « Adaptation des logements au vieillissement et au handicap »

Mme CHAUCHARD Ghislaine, 1 bis rue Saint Martin des Prés
montant des travaux retenus : 9 668 €
montant maximal de la subvention : 967 €

Mme LEVENSON Lucy, 34 rue Raynal
montant des travaux retenus : 15 000 €
montant maximal de la subvention : 1 500 €

Mme JIMENEZ Marie, résidence Saint Eloi, carrefour Saint Eloi
montant des travaux retenus : 3 662 €
montant maximal de la subvention : 366 €

Mme ROY Josette, 46 avenue de Toulouse
montant des travaux retenus : 4 689 €
montant maximal de la subvention : 469 €

M. CHARLES Nicolas, 19 rue de la Rougère
montant des travaux retenus : 6 067 €
montant maximal de la subvention : 303 €

Mme COSTECALDE Marthe, 56 rue du Onze Novembre
montant des travaux retenus : 636 €
montant maximal de la subvention : 64 €

Mme MIALANES Marie-Louise, 39 rue Paraire
montant des travaux retenus : 11 512 €
montant maximal de la subvention : 1 151 €

Mme VIALA Rachel, 79 Cité du Petit Nice
montant des travaux retenus : 3 252 €
montant maximal de la subvention : 325 €

Mme ROUQUET Germaine, 6 place de la Cité
montant des travaux retenus : 6 131 €
montant maximal de la subvention : 307 €

Mme ZEFERINO Franceline, 152 passage de Calcomier
montant des travaux retenus : 5 886 €
montant maximal de la subvention : 589 €

OPAH-RU (OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE TYPE RENOUVELLEMENT URBAIN)

« Prime de sortie de vacance »

UES Habiter 12, 8 boulevard Denys Puech
prime de vacance par logement : 1 000 €
montant de la subvention : 3 000 €

« Mise en valeur des façades du centre ancien »

SCI LGSJ, 8 rue du Bal
montant des travaux retenus : 9 462 €
montant maximal de la subvention : 1 892 €

« Primo accédant »

Mme COSTES Emilie, 9 rue Saint Vincent
montant des travaux retenus : 30 000 €
montant maximal de la subvention : 15 000 €

Il conviendra de veiller au dossier de Madame COSTES Emilie afin que les travaux subventionnés soient ceux compris à l'autorisation d'urbanisme délivrée avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France pour la rénovation de l'ensemble de l'immeuble (dossier de permis PC n° 15A1062).

M. PARAYRE Franck, 13 boulevard d'Estournel
montant des travaux retenus : 30 000 €
montant maximal de la subvention : 15 000 €

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :

- approuve l'attribution de ces subventions comme ci-dessus indiqué,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

(20) Madame Monique BULTEL-HERMENT quitte l'assemblée.

DELIBERATION N° 17-105

SUBVENTION D'EQUIPEMENT
AIDE À L'INSTALLATION D'UNE TÉLÉALARME

Le Conseil Municipal a voté un crédit de 3 000 euros afin de faciliter l'accès au service de téléassistance à toute personne âgée de plus de 80 ans et vivant seule à Rodez. L'aide financière octroyée correspond au remboursement du coût de l'installation par un opérateur librement choisi, à concurrence d'un montant de 30 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 30 euros à :

- Monsieur Robert HUGUIES, demeurant rue Camus
- Madame Jeanne MONTJAUX, demeurant rue Jean Moulin
- Madame Madeleine BLANCHET, demeurant boulevard de la République

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget principal, article 20421 «Subventions d'équipement aux personnes de droit privé/Biens mobiliers, matériel et études», sous-fonction 61 «Services en faveur des personnes âgées».

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière (Madame Monique BULTEL-HERMENT ayant quitté la séance), le Conseil municipal, par 25 voix pour, 3 contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 2 abstentions (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Régine TAUSSAT) :

- approuve l'attribution de ces subventions comme ci-dessus indiqué,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

(21) Madame Monique BULTEL-HERMENT rejoint l'assemblée.

DELIBERATION N° 17-106

MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE
DÉCLASSEMENT PLACE DU SACRÉ CŒUR
CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre du projet de construction de la Maison de Santé Pluri Professionnelle par Rodez Agglomération, Place du Sacré Cœur, la Ville de RODEZ, doit procéder au déclassement du domaine public routier communal du site, préalablement à la cession du terrain.

Par délibération n° 17- 051 du 5 mai 2017, le Conseil municipal a décidé le lancement de la procédure de déclassement de la Place du Sacré Cœur section AM 192 et AM 192a devenu 493.

Une enquête publique a été effectuée du lundi 29 mai au mercredi 14 juin 2017 inclus dans les conditions prévues aux articles L.141-2 à L.141-4 et R.141-10 du Code de la Voirie Routière.

Le Commissaire Enquêteur dans son rapport indique qu' « aucune observation n'a été présentée pendant le déroulement de l'enquête, ni lors des permanences, ni portée au registre, ni sous forme de courrier »

Par suite, le Commissaire Enquêteur a conclu pour un avis favorable au déclassement des parcelles cadastrées section AM n° 192 et 192a devenu 493

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil municipal par 29 voix pour et 3 abstentions (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) :

- prononce le déclassement du domaine public communal place du Sacré Cœur parcelles AM 192 et 493,
- autorise Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-107

AIDES MUNICIPALES HABITAT
OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE TYPE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)
PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)
AVENANTS N° 3 À CONVENTIONS

Depuis le 1^{er} septembre 2013, deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sont en cours sur le territoire de Rodez Agglomération. Celle de type Renouvellement Urbain (OPAH-RU) concerne le centre ancien de Rodez. Le Programme d'Intérêt Général (PIG) touche, quant à lui, la totalité du territoire de la communauté d'Agglomération non couvert par l'OPAH-RU.

Au 1^{er} janvier 2017, la nouvelle commune de DRUELLE BALSAC a remplacé celle de DRUELLE. De ce fait, il convient de compléter par voie d'avenant la convention réglant le dispositif du PIG.

Par ailleurs, au regard des dotations servies par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et par l'Etat, il est également nécessaire d'ajuster les objectifs de l'ensemble du dispositif contractuel.

Les projets d'avenants numéros trois aux conventions d'OPAH-RU et PIG sont joints à la présente délibération.

Enfin, la dotation budgétaire 2017 des aides à la pierre est suffisante en ce que l'enveloppe totale prévisionnelle passe de 106 964 € à 88 630 € en application de ces avenants n° 3. A noter, ces montants regroupent les aides communales de l'OPAH-RU et du PIG, mais aussi les opérations d'accompagnement de l'OPAH-RU à charge exclusive de la Commune. Le tout est financé par le budget communal, fonction 73, nature 20422.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour:

- approuve les avenants n° 3 aux conventions d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Type Renouvellement Urbain OPAH-RU et de Programme d'Intérêt Général PIG,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les avenants et tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-108

AIDE A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

En raison d'un retard important de production jusqu'en 2008, la Ville de Rodez dispose d'un taux de logements sociaux inférieur aux obligations de la loi SRU. Depuis 2008, la Ville de Rodez et Rodez Agglomération ont souhaité relancer la production de logements sociaux et accompagner l'opérateur Rodez Agglo Habitat par le biais de cessions foncières.

A la fin du triennal 2014-2016, l'Etat n'a pas dressé de constat de carence en raison de la mobilisation forte sur la commune sur le dernier triennal : 220 logements agréés ou conventionnés. Il impose tout de même un programme triennal 2017-2019 ambitieux de 328 logements sur Rodez, soit plus de 100 logements par an. Les objectifs de production sont donc de fait, augmentés par l'application de la loi SRU et ce jusqu'à l'atteinte des 20 % obligatoires en 2025.

Dans ce cadre, la Ville de Rodez propose de mettre en place une aide à la production neuve pour les programmes portés par l'opérateur Rodez Agglo Habitat sur le territoire de la commune. Elle s'adosserait aux aides des autres collectivités locales sur la création de logements sociaux locatifs familiaux, conventionnés avec l'État ou avec la collectivité locale délégataire des aides à la pierre et répondant aux critères de loyer et de conditions de revenu des logements de type PLUS (prêt locatif à usage social) et PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

L'aide forfaitaire au logement serait de 1 000 € par logement PLAI et 500 € par logement PLUS. Le dispositif d'aide intégrerait les opérations agréées par l'Etat à partir de 2016 et dont le démarrage des travaux serait lancé en 2017. Elle intègre les apports fonciers et surcharges foncières et financières déjà consentis par la Ville de Rodez dans le cadre de la loi SRU.

Le paiement des aides de la Ville de Rodez s'effectuera en deux fois : 30 % au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service de commencement des travaux ou, dans le cas d'une vente en l'état futur d'achèvement, sur présentation de l'attestation d'avancement des travaux délivrée par le vendeur lors de l'appel de fonds correspondant au minimum au démarrage du gros œuvre et de la copie de l'acte de vente en l'état futur d'achèvement ; 70 % à l'achèvement des travaux, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux.

Une convention bipartite (Rodez Agglo Habitat/Ville de Rodez) précisera les modalités de versement des subventions.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget, compte 20422, sous fonction 73.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour, approuve ces dispositions et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

(22) Mme Martine BEZOMBES quitte l'assemblée à 19h15.

DELIBERATION N° 17-109

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÉVISION N° 5

REQUÊTE DE LA COMMUNE DE RODEZ DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Rappel du contexte

Par délibération du Conseil de communauté du 18 juin 2013, le Grand Rodez a prescrit la révision n° 5 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, dont les objectifs ont été complétés en Conseil de Communauté du 25 février 2014 afin notamment d'intégrer les communes de Baraqueville, Camboulazet et Manhac au périmètre de la révision générale.

Suite au retrait de ces 3 communes, le périmètre de la révision du PLUi a été redéfini.

Par délibération du 22 mars 2016, ont été arrêtées les modalités de collaboration entre les communes membres et Rodez Agglomération pour la révision n° 5 du PLU.

La procédure intègre conformément au Code de l'urbanisme, la participation des Communes membres à différentes étapes :

- Les communes doivent débattre des orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable en Conseil Municipal (délibération n° 16-066 du 22 avril 2016)
- Les communes doivent donner un avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté dans le cadre de la consultation (Art. L 153-12 du Code de l'Urbanisme)

- Suite à l'enquête publique, les avis joints au dossier, les observations du public ainsi que le rapport du commissaire enquêteur seront présentés à la conférence intercommunale (Loi ALUR)

Les objectifs de la révision n°5, en cours, sont les suivants :

- Maîtriser le développement urbain sur le territoire communautaire, en intégrant au PLUi les nouvelles dispositions des documents cadre en matière d'habitat et de transports établies au travers du Programme Local de l'Habitat et au regard des problématiques de réseaux (eaux usées, eau potable, défense incendie) ;
- Structurer le développement économique du territoire (en termes d'activités industrielles, artisanales, tertiaires, d'extraction de matériaux, ...) en s'appuyant sur le Schéma Territorial des Infrastructures Economiques en cours de finalisation, et encadrer le développement commercial du Grand Rodez en intégrant un volet commercial au PLUi ;
- Identifier les espaces à fort potentiel agricole au regard du diagnostic préalablement établi et conforter l'agriculture périurbaine ;
- Améliorer la qualité des opérations d'aménagement au travers d'un encadrement réglementaire plus strict (notamment par le biais des Orientations d'Aménagement et de Programmation) ;
- Identifier la Trame Verte et Bleue à l'échelle de Rodez Agglomération en se basant sur le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région).
- Dans l'optique de valoriser la qualité du patrimoine architectural et paysager du territoire, des prescriptions seront intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en lien avec l'élaboration de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) multi sites, constituant, après son approbation, une servitude d'utilité publique.
- Assurer une cohérence de l'affichage publicitaire sur l'ensemble du territoire intercommunal et participer à l'amélioration de la qualité des espaces publics notamment. Un Règlement Local de Publicité sera annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Le projet de révision n° 5 du PLUi a été arrêté par délibération du 13 décembre 2016.

Les règles du volet commercial

Les règles proposées dans le règlement du volet commercial prévoient différents secteurs commerciaux sur le territoire de l'agglomération :

Règles s'appliquant aux différents secteurs commerciaux :

La zone de centralité (en vert sur la carte)
Pas de plafond de développement commercial.

Règle applicable :

A l'intérieur des zones de centralités délimitées dans les extraits de zonage de l'annexe n°4 du règlement du PLUi, la création de nouvelles surfaces commerciales (par construction neuve, réaffectation ou extension de bâti existant) est autorisée sans limitation, y compris les unités commerciales de plus de 1 000 m², sous réserve des règles générales d'urbanisme applicables sur ces périmètres.

La zone intermédiaire (en rouge sur la carte)

Règle applicable :

A l'intérieur des zones intermédiaires délimitées dans les extraits de zonage de l'annexe n°4 du règlement du PLUi, la création de nouvelles surfaces commerciales (par construction neuve, réaffectation ou extension de bâti existant) est autorisée dans la limite de 300 m² de plancher maximum (surface de vente) par unité commerciale.

La zone commerciale (ZC) (en violet sur la carte)

Le développement de surface de vente est fonction de la zone considérée. Toutefois, il convient de constater l'existence de ces zones qui restent à vocation commerciale même si leur développement est contraint :

ZC 1 : Pôle départemental (le Comtal)

ZC 2 : Pôle majeur (les Balquières)

ZC 3 : Pôle majeur (Sud Expo)

Règle applicable :

A l'intérieur des zones commerciales (ZC) délimitées dans les extraits de zonage de l'annexe n°4 du règlement du PLUi, la création de nouvelles surfaces commerciales (par construction neuve, ré-affectation ou extension de bâti existant) est autorisée dans la limite d'un plafond global de surface de vente pour l'ensemble du pôle tel que défini ci-dessous.

Le potentiel de développement est comptabilisé à compter de la date d'entrée en vigueur de la révision n°5 du PLUi, (surfaces de vente cumulées, autorisées par la Commission départementale ou nationale d'aménagement commercial).

Lorsque l'implantation de nouvelles surfaces de vente est permise (ZC3), la taille minimale de chaque unité commerciale devra impérativement être supérieure ou égale à 1 000 m².

Typologie	Secteurs	Potentiel de développement autorisé m ² de surface de vente par pôle
Pôle départemental ZC 1	Le Comtal	0
Pôle majeur ZC 2	Les Balquières	0
Pôle majeur ZC 3	Sud Expo	7 500 m ²

Zone sans création ou développement de surface commerciale (zones blanches) :

Règle applicable :

En dehors des zones de centralités, des zones intermédiaires et des zones commerciales (ZC) délimitées dans les extraits de zonage de l'annexe n° 4 du règlement du PLUi (secteurs restant en blanc), toute création de surfaces commerciales (que cela soit par construction neuve, ré-affectation ou extension de bâti existant) est interdite.

Les particularités de la Commune de Rodez :

Les services municipaux ont analysé l'application virtuelle de ces dispositions sur les entrées de ville de la commune de Rodez. Les locaux vacants sectorisés en zone blanche ne pourraient selon la nouvelle règle, recevoir de commerce de détail qu'à la condition d'avoir déjà été occupés par des activités commerciales de détail durant les 3 années précédant leur réouverture.

Les constructions nouvelles, les réaffectations de rez-de-chaussée de maisons ou d'immeubles ne pourraient recevoir aucune activité commerciale relevant des commerces de détail.

« Sont concernées par les plans de polarité commerciale du volet commercial du Plan Local d'Urbanisme les activités relevant du champ commerce de l'INSEE, à l'exception du commerce de réparation automobile, de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce de gros (codifiées par la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne » (page 127/153 du projet de règlement du PLUi).

Seraient donc interdites en zone blanche par exemple les ventes d'appareils informatiques, de petit matériel ménager, d'équipement de la personne, de produits alimentaires, de fleurs, de jouets...

Le volet commercial proposé dans le cadre de la révision du PLUi, vise à protéger les centres bourgs et le centre ville de Rodez.

Cependant le règlement proposé interdit rigoureusement toute évolution des activités existantes notamment dans des secteurs qui évoluent naturellement au fur et à mesure du développement de l'urbanisation.

Il est proposé un assouplissement de la règle d'interdiction de création de surface commerciale en zone blanche qui ne déstabiliserait pas les commerces existants et notamment ceux du cœur de ville, en permettant une certaine évolution telle qu'elle existe en partie aujourd'hui.

Pour les axes routiers entrants :

Avenue de Bamberg, des Fusillés de Ste Radegonde, du Maréchal Joffre, Boulevard Ramadier, Avenue de Paris, Durand de Gros, de Bordeaux, Route de Vabre, Avenue de la Gineste, Bourran, Avenue de Toulouse :

Les commerces « de proximité » pourraient s'implanter sur une profondeur de 50 mètres sur les parcelles adjacentes à la voie publique, sans toutefois représenter une surface de vente de plus de 300 m².

Le bureau d'orientations de Rodez Agglomération du 25 avril 2017 a admis que des adaptations mineures du document soumis à enquête publique soient formulées dans la mesure où elles ne remettraient pas en cause le fondement même du volet commercial.

La prise en compte de la spécificité des axes entrants pour la ville de Rodez paraît indispensable pour éviter d'avoir le long des voies structurantes uniquement des bâtiments industriels, artisanaux ou affectés à du commerce de gros sans vitrine ou façade commerciale.

Les limitations d'implantation ou de reconversion proposées permettront la préservation de la dynamique des activités commerciales du centre ville où aujourd'hui, grâce aux actions de promotion de la ville, au renforcement de son attractivité et aux efforts du manager du centre ville, seulement quelques locaux souvent de très petite surface restent vacants.

Les nouvelles adaptations proposées permettront l'implantation de petites unités diffuses sur des surfaces jusqu'à 300 m², surfaces non disponibles en centre ville, sans déstabiliser l'équilibre des commerces existants. (voir relevé en annexe).

Après avoir accepté l'inscription de ce rapport à l'ordre du jour, le Conseil Municipal par 21 voix pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 6 abstentions (M. Arnaud COMBET, M. Francis FOURNIE, Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Sarah VIDAL, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT)

- approuve ces dispositions sur les adaptations au projet du volet commercial du PLUi dans le cadre de l'enquête publique en cours
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-110

CUISINE CENTRALE TARIFS 2017-2018

Il est proposé pour l'année scolaire 2017-2018 de maintenir les tarifs pour les enfants ruthénois fréquentant les écoles publiques municipales.

1 - Pour les enfants ruthénois :

Les critères pris en compte dans la fixation des tarifs sont les suivants :

- la composition de la famille (nombre d'enfants à charge)
- le Revenu Brut Global indiqué sur l'avis d'imposition 2016 basé sur les revenus de 2015.

Nb d'enfants à charge	« tarif réduit » Tranche 1 Revenu Brut Global Inférieur à 23 125 €	« tarif moyen » Tranche 2 Revenu Brut Global Compris entre 23 126 et 32 500 €	« tarif plein » Tranche 3 Revenu Brut Global Supérieur à 32 500 €
1 enfant	1,68 €	2,75 €	4,12 €
2 enfants	1,68 €	2,75 €	4,12 €
3 enfants et plus	1,68 €	1,68 €	2,75 €

2- Pour les enfants non ruthénois :

Une augmentation de 1% pour les habitants de Rodez Agglomération et de 2% pour les habitants hors Rodez agglomération sont proposées.

- habitant de Rodez Agglomération : tarif unique de 4,73 €
- habitant hors Rodez Agglomération : tarif unique de 4,90 €.

3- Pour les enfants scolarisés en Unité pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), avec autisme ou en situation d'handicap :

Dans un souci d'équité sociale et dans le but de favoriser l'accès des enfants handicapés à l'école et des élèves scolarisés en unité pour l'inclusion scolaire (ULIS) qui ne peuvent être pris en charge par leur commune de résidence, il est proposé de poursuivre l'application des principes de la tarification applicable aux ruthénois selon les mêmes critères.

Ces modalités seront identiques pour les enfants inscrits au sein de l'unité maternelle spécialisée dans les troubles de l'autisme à l'école Jean-Albert Bessière.

Les tarifs applicables sont mentionnés dans le tableau précédent (enfants Ruthénois).

4- Autres tarifs : enseignants, personnels, enfants des écoles primaires autres que publiques de la commune de Rodez, stagiaires

Autres usagers	Tarifs HT en €	TVA
Enfants des écoles primaires autres que publiques sur le territoire de Rodez	3,60	5,5 %
Enseignants et Assistants de vie scolaire déjeunant dans les cantines scolaires	6,60	0 %
Enseignants déjeunant dans les cantines des écoles non publiques	6,60	5,5%
Stagiaires dans les écoles publiques ruthénoises	Gratuité	0 %
Agents municipaux (écoles et cuisine centrale)	Gratuité, déclaré en avantage nature	

5- Prestations « extras »

La cuisine centrale de Rodez assure ponctuellement des prestations de type « extras » à l'attention des différents services publics et associations. Afin de proposer une tarification cohérente et équitable, il est établi une carte pour l'ensemble des prestations suivantes :

CARTE POUR PRESTATION "EXTRAS"		
FORMULES		TARIFS HT
Plateaux repas	Composition	
	4 composantes (1entrée, 1plat protidique, 1 garniture, 1 fruit de saison) pain flutes à trancher, kit couverts jetables	4,40
	5 composantes (1 entrée, 1 plat protidique, 1 garniture, 1 fromage, 1 fruit de saison, pain individuel)	5,07
	5 composantes (1 entrée, 1 plat protidique, 1 garniture, 1 fromage, 1 pâtisserie+ pain individuel)	5,65
	Formule améliorée : 6 composantes + pain individuel	8,00
Buffet froid		
	Formule canapés sur la base de 10 unités par personne, canapés simples :	4,65
	Formule buffet déjeunatoire ou dinatoire sur la base de 20 unités par personne, canapés et mignardises simples :	6,20
	Formule buffet déjeunatoire ou dinatoire sur la base de 20 unités par personne, canapés et mignardises élaborées:	10,00
	Formule repas (hors pains) simple (5 composantes)	3,60
	Formule repas (hors pains) simple (avec choix : 3 entrées, 2 viandes, 2 garnitures (1 féculent +1 légume vert), 3 fromages, 3 desserts	4,85
	Formule repas froid amélioré (hors pains) élaboré avec choix : 3 entrées, 2 viande, 2 garnitures (1 féculent + 1 légume vert), 3 fromages, 3 desserts	7,00

Repas chaud	(hors pain)	
	service en plats inox	
	formule repas simple 4 composantes adultes	5,40
	formule repas simple 5 composantes adultes	5,70
	formule repas simple 5 composantes enfants	4,05
	formule élaborée repas adulte 5 composantes	6,10
	service en barquettes individuelles ou collectives	
	formule plat garni uniquement enfants	2,70
	formule plat garni uniquement adultes	3,70
	formule repas simple adultes 4 composantes	5,80
	formules repas simples adultes 5 composantes	6,10
	formules repas élaborés adultes 5 composantes	6,50
Pique niques	service en barquettes et poches	
	formule enfant avec pain de mie 5 composantes	3,05
	formule adultes hors pain	4,50
Goûters	gâteaux, barre chocolatée, fruit	0,60
	crêpe sucrée à la fleur d'oranger	0,50
CARTE pour compléter les propositions ci-dessous		
Eau de source	bouteille de 1,5l	0,20
Vin de Fronton	bouteille de 0,75l	5,00
Vin de Marcillac	bouteille de 0,75l	4,00
Vin de Gaillac sec	bouteille de 0,75l	4,00
Vin de Gaillac doux	bouteille de 0,75l	5,70
Vin de Gaillac brut	bouteille de 0,75l	6,50
Vin en bag in box	Le litre	3,60
Punch maison	le litre	5,00
Soupe champenoise	le litre	13,20
jus d'orange	pack d'un litre ; sans adjonction de sucre	0,90
jus de fruits (ananas, ra pomme)	pack d'un litre ; sans adjonction de sucre	1,10
jus de pomme local	bouteille d'un litre en verre	3,00
Flûte de pain	500g environ l'unité	1,10
petit pain 55g	l'unité	0,34
café	l'unité	0,50
Divers accessoires		
plateau simple couvercle	l'unité	0,35
gobelet jetable	l'unité	0,05
gants jetables	boite de 100 unités	3,50
nappe papier largeur 2 m	le mètre	1,30
kit couverts jetables	le kit	0,10
assiettes jetables	l'unité	0,12
serviettes papiers	pack de 200 unités 30 x30	4,60
couverts inox non rendu	petite cuillère à café	0,10
	fourchette inox standard 18/0	0,17
	couteau de table inox 18/0 standard	0,30

Vu l'avis favorable de la Commission plénière, le Conseil municipal, par 28 voix pour, 2 voix contre (Nathalie AUGUY-PERIE, Régine TAUSSAT) approuve les tarifs 2017-2018 de la cuisine centrale.

DELIBERATION N° 17-111

CUISINE CENTRALE
RAPPORT D'ACTIVITE 2016

I - Evolution de la Cuisine Centrale

La cuisine centrale sise avenue de Bamberg a été mise en service en septembre 1992.

Cet équipement permettait de fournir 360 000 repas en moyenne par an, soit un minimum 2 000 repas par jour en liaison froide.

Depuis 2004, les budgets de la Cuisine Centrale et des Restaurants Universitaires sont soumis au régime de la TVA et identifiés en budget annexe.

Des travaux importants (rénovation, mise en conformité.....) ont été effectués en 2007 pour pouvoir continuer la production des repas.

En juillet 2013, les restaurants universitaires de la Ville sont passés sous la compétence de Rodez Agglomération. Depuis septembre 2013, la cuisine centrale ne dessert plus les restaurants universitaires, soit une perte de production de 30 %, ce qui a conduit le service à se réorganiser avec le départ de 2 agents dans l'année 2014.

II - Evénements marquants durant l'année 2016

Dans le cadre de l'opération « Manger mieux, manger bio », la cuisine centrale depuis 2008 s'attache à introduire des produits issus de l'agriculture biologique.

Plus de 20 % des produits achetés sont des produits locaux de qualité et aveyronnais.

L'année 2016 a été marquée par le départ à la retraite de Mme Crochet directrice de la cuisine centrale municipale, remplacée par M. Cavalié.

Les efforts entrepris pour un service de qualité sont poursuivis tout en maîtrisant la gestion budgétaire. Dans le cadre d'une démarche de développement durable ayant pour but de produire une alimentation avec un impact écologique faible, une réorganisation du travail est à l'étude avec un abandon progressif du conditionnement en barquette plastique au profit des plats inox gastronomes réutilisables.

III - Synthèse de l'activité et bilan financier 2016

Activité 2016

Le volume d'activité, 172 831 repas, pour l'année 2016 est en légère augmentation par rapport à l'année 2015, soit + 1 637 repas, avec la prise en charge de la prestation pour l'école « la Calandreta » en septembre 2015.

Les repas des enfants représentent 96,79 % du volume de production et les repas adultes (repas personnel et extras) 3,21 %.

Aspect financier

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 font apparaître les résultats suivants :

	Dépense	Recette	Résultat
Investissements	11 457,	29 409,	17 951,
Fonctionnement	859 253,	525 490,	-333 763,
Subvention d'équilibre			333 731,
Solde			17 919,

Section de fonctionnement

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 525 490,77 € dont notamment :

- Repas servis aux écoles et aux divers clients : 506 928,78 €
- Subventions diverses (AGRIMER) : 722,50 €
- Stock denrées : 16 951,90 €
- Divers : 887,59 €

Les tarifs 2016-2017 ont également augmenté de 2 % excepté pour le tarif réduit des scolaires qui n'a pas évolué depuis la rentrée 2009. A compter de l'année scolaire 2012-2013, il a été instauré un tarif spécifique pour les non ruthénois, à la rentrée scolaire 2016-2017 il se divise entre un tarif pour les hors Rodez mais intra agglomération (4,68 €) et un tarif pour les élèves hors agglomération (4,80 €).

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 859 253,85 € se décomposent pour l'essentiel en :

- Charges de personnel : 357 724 €
- Charges à caractère général : 359 415 € (dont les denrées alimentaires pour 224 963 € et les fluides du bâtiment de la cuisine centrale 44 100 €)
- Participation aux charges d'administration générale : 32 283,58 €
- TVA cuisine 50 000 €
- Dotation aux amortissements 7 296 €
- Frais financiers : 6 258 €
- Résultat de fonctionnement 2015 reporté : 19 880,85 €
- Divers : 26 396 € (variation de stock, facturation services municipaux et interventions pour divers services).

La subvention d'équilibre du budget principal se chiffre à 333 731,16 €.

La subvention d'équilibre enregistre également le coût social des tarifs réduits appliqués dans les écoles publiques de Rodez (évaluée à 195 000 € par rapport au tarif plein ruthénois).

Section d'investissement

En 2016, renouvellement de deux brûleurs vifs datant de 1992 pour 1 861,47 €.

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 9 596,02 €.

Les recettes réelles se limitent à la reprise du résultat.

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 6 juin 2017,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière,

Le Conseil municipal par 25 voix pour, 3 voix contre (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) et 2 abstentions (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Régine TAUSSAT) approuve le compte rendu d'activité 2016 de la cuisine centrale.

DELIBERATION N° 17-112

CAMPING MUNICIPAL RAPPORT D'ACTIVITE 2016

La saison d'ouverture du camping s'est étendue du 1^{er} mai au 30 septembre 2016.

Une procédure de reclassement du camping a été réalisée, conformément aux prescriptions du Code du tourisme, avec le concours d'un organisme extérieur, et a conclu au classement en « Camping 3 étoiles » le 7 juin 2013.

Equipement

Le camping, situé à Layoule, au bord de l'Aveyron, comprend 79 emplacements pour tentes et caravanes et 10 emplacements pour les camping-cars.

Il est équipé de deux blocs sanitaires (lave linge), d'une salle de détente (TV, cheminée, tables), de terrains de basket-ball et pétanque, ainsi que d'une aire de jeux pour enfants.

Personnel

Un responsable à temps complet sur 5 mois (40 % ETP), aidé par 1 saisonnier à temps complet sur 2 mois.

Horaires d'ouverture de l'accueil

Mai, Juin et Septembre : 9h00-12h00 16h00-20h00 (du lundi au samedi).

Juillet et Août : 08h00-13h00 16h00-21h00 (7 jrs sur 7 jrs).

Tarification 2016 TTC

Caravane (une voiture)

Emplacement délimité avec électricité : forfait de 1 à 3 personnes = 18 € / jour
Personne supplémentaire = 4 € / jour
Emplacement délimité sans électricité : forfait de 1 à 3 personnes = 15 € / jour
Personne supplémentaire = 4 € / jour

Camping-car

Emplacement délimité avec électricité : forfait 2 personnes = 15 € / jour
Personne supplémentaire = 4 € / jour
Emplacement délimité sans électricité : forfait 2 personnes = 13 € / jour
Personne supplémentaire = 4 € / jour

Tente

Emplacement délimité avec électricité : forfait 1 à 2 personnes = 12 € / jour
Personne supplémentaire = 4 € / jour
Emplacement non délimité sans électricité : forfait 1 à 2 personnes = 10 € / jour
Personne supplémentaire = 4 € / jour

Taxe animal (chien) : 1 € / animal / jour

Stationnement de véhicules/ emplacement occupé par du matériel et libre de ses occupants (Garage mort) :

Stationnement inférieur à 15 jours : 8 € / jour
Stationnement au mois : 150 €

Lave-linge : 3 € le jeton

Douche comprise dans le tarif pour les résidents
Douche pour non résident : 3 €

Alimentation :

Café (1 €) - boisson 33 cl (2 €) - eau minérale 50 cl (1 €) - Boisson 2^{ème} 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégorie (2,50 €) - Petite glace (1,50 €) - Comets (2 €) - Grande glace (2,50 €) - Confiseries/barres chocolatées (1,50 €) - Pain (1 €) - Viennoiserie (1 €) - Snack (2 €)

Eléments financiers en euros HT

Les dépenses de fonctionnement se composent de dépenses d'exploitation (charges à caractère général, charges de personnel), de frais financiers et de charges exceptionnelles. Des dotations aux amortissements sont également prélevées en section de fonctionnement pour contribuer au financement de la section d'investissement.

	2012	2013	2014	2015	2016
Exploitation	48 809 € HT	55 172 € HT	67 907€ HT	50 085€ HT	44 027€ HT
Frais financiers	1 025 € HT	866 € HT	709€ HT	551€ HT	395€ HT
Autres charges	4 € HT	1 € HT	0	1€ HT	0
Amortissement	8 974 € HT	8 974 € HT	9 505€ HT	9 321€ HT	9 276€ HT

Les recettes 2016 comprennent des produits d'exploitation et la subvention d'équilibre versée par le budget principal pour 22 120 €.

	2012	2013	2014	2015	2016
Exploitation	41 622 € HT	38 059 € HT	45 142 € HT	51 087 € HT	37 955 € HT
Subvention	33 669 € HT	24 788 € HT	28 455 € HT	7 018 € HT	22 120 € HT

La section d'investissement : L'encours de la dette mesuré au 31 décembre ci-dessous.

	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de dette	39 489 € HT	32 511 € HT	25 533€ HT	18 556 € HT	11 578 € HT

Tableau fréquentations camping

	2014	2015	2016
Nombre de Touristes	4 053	3 958	3 269

Le camping affiche complet sur plus de deux semaines (fin juillet début août). Les touristes étrangers sont de plus en plus nombreux, en provenance d'Allemagne, des Pays-Bas, de Belgique mais aussi du Royaume-Uni, d'Italie, Espagne ou de Suisse.

La baisse de fréquentation est principalement due à une météo relativement capricieuse lors de la saison 2016. La baisse de fréquentation peut aussi s'expliquer par le manque d'événements, contrairement à 2014 et 2015 qui furent deux très bonnes années grâce notamment à l'ouverture du musée Soulage en 2014 et au Tour de France en 2015 (Rodez, ville-étape du Tour).

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 6 juin 2017,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière,

Le Conseil municipal par 25 voix pour et 5 abstentions (Mme Nathalie AUGUY-PERIE Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, Mme Régine TAUSSAT, M. Matthieu LEBRUN,) approuve le compte rendu d'activité 2016 du camping municipal.

DELIBERATION N° 17-113

SOCIÉTÉ ANONYME SPORTIVE PROFESSIONNELLE RODEZ AVEYRON FOOTBALL MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX ANNÉE 2017-2018

La Société Anonyme Sportive Professionnelle RAF gère le secteur professionnel du club de football ruthénois.

La mise à disposition d'équipements sportifs et matériels affectés de la Ville de Rodez à la SASP RAF fait l'objet d'une redevance d'occupation du domaine public sur le fondement d'une convention conclue par la Ville et la SASP.

Cette convention, jointe en annexe de la délibération, détaille les conditions de cette mise à disposition pour la saison sportive 2017-2018.

Le montant annuel de la redevance est fixé forfaitairement à 15 000 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 30 voix pour :

- approuve les conditions de mise à disposition des équipements sportifs municipaux à la Société Anonyme Sportive Professionnelle Rodez Aveyron Football,
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante et tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-114

MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - COLLÈGES - LYCÉES
ANNÉE 2017-2018
TARIFS ET CONVENTIONS

L'Université Jean-François Champollion, les lycées privés Louis Querbes et François d'Estaing, les collèges publics Fabre et Jean Moulin, les collèges privés Sainte Geneviève / Saint Joseph occupent, dans le cadre des cours d'éducation physique, divers équipements sportifs appartenant à la Ville de Rodez.

Pour l'année scolaire 2017-2018, il est donc proposé de conclure, avec l'ensemble de ces établissements, une convention (tripartite Ville-collège-Conseil Départemental dans le cas des collèges publics) définissant les modalités d'utilisation des équipements sportifs municipaux.

Les tarifs d'utilisation des équipements sportifs sont fixés comme suit :

	EQUIPEMENTS	TARIFS 2017/2018
COLLEGES PUBLICS ET PRIVÉS	Gymnases Stades	16 € par heure 12 € par heure
LYCEES PRIVÉS ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Gymnases Stades	15 € par heure 11 € par heure

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 30 voix pour :

- approuve les conditions de mise à disposition des équipements sportifs municipaux aux collèges, lycées et structures d'enseignement supérieur dans les conditions ci-dessus présentées,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-115

MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AUX CLUBS RUTHÉNOIS
PAR LES COLLÈGES ET LYCÉES
ANNÉE 2017-2018
TARIFS ET CONVENTIONS

Afin de pouvoir répondre au maximum aux demandes des clubs sportifs de la Ville, il est proposé de conclure pour l'année scolaire 2017-2018, avec les collèges Sainte Geneviève - Saint Joseph et Jean Moulin, ainsi qu'avec le lycée Monteil une convention définissant les modalités d'utilisation par les clubs ruthénois des équipements sportifs appartenant à ces collèges et à ce lycée.

Le tarif d'utilisation des équipements sportifs de ces établissements scolaires est fixé à 16 € pour les collèges et 15 € pour les lycées.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 30 voix pour :

- approuve les conditions de mise à disposition des équipements sportifs pour les clubs ruthénois par les collèges et lycées dans les conditions ci-dessus présentées,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-116

TOUR DE FRANCE 2017
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAIN
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AVEYRON

Dans le cadre de l'arrivée de l'étape Blagnac-Rodez du 15 juillet 2017, la société Amaury Sport Organisation (ASO), organisatrice du Tour de France, a souhaité bénéficier d'un droit de stationnement dans le parking du centre de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron (CCI) à Bourran, afin de permettre à ses invités de garer leurs véhicules.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron a donné son accord pour une mise à disposition gratuite de cet équipement pour la journée du samedi 15 juillet 2017.

Une convention signée entre la Ville, organisatrice de l'étape, et la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron, formalisera les conditions de cette mise à disposition et précisera les obligations des différentes parties.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal par 27 voix pour et 3 abstentions (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) :

- approuve les conditions de mise à disposition de terrain de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron à la Ville de Rodez dans les conditions ci-dessus présentées,
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante et tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-117

ESTIVADA 2017
CONVENTIONS DE PARRAINAGE

Du 20 au 22 juillet 2017, la Ville de Rodez organise le festival Estivada qui se déroulera sur l'esplanade des Rutènes.

A cette occasion, la Ville a souhaité mettre en place des parrainages avec des opérateurs locaux afin de valoriser l'implantation du festival dans le territoire et mettre en avant les savoir-faire locaux.

Ces parrainages se traduisent par une participation financière des opérateurs locaux. En contrepartie, le festival Estivada propose des dispositifs de communication ou des remises sur les tarifs de location de points de vente.

Une convention de parrainage sera signée entre chaque partenaire et la Ville de Rodez.

Les partenaires sollicités sont :

- La Coopérative Jeune Montage
- Ets Guy Cance Coopérative APO
- SARL OC PERTOT (MACAREL)
- La Société Fromagère de Rodez
- Le Crédit Agricole
- La Banque Populaire Occitane

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal par 27 voix pour et 3 abstentions (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, M. Matthieu LEBRUN) :

- approuve les parrainages pour l'Estivada 2017 dans les conditions ci-dessus présentées,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes et tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-118

ESTIVADA 2017
BUDGET PRÉVISIONNEL
DEMANDE DE SUBVENTIONS

Du 20 au 22 juillet 2017, la Ville de Rodez organise le festival Estivada qui se déroulera sur l'esplanade des Rutènes.

L'Estivada assure la promotion et l'aide à la création culturelle, en particulier concernant la culture occitane sur l'ensemble des régions du sud de la France. A ce titre, la Ville de Rodez sollicite différents partenaires associatifs et institutionnels.

Au travers de sa délégation générale de la langue française et des langues de France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est un des partenaires de la Ville dans le cadre de la promotion de la culture occitane de l'Estivada. Pour l'édition 2017 du festival, la DRAC est sollicitée pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 15 000 €.

Le budget prévisionnel est joint en annexe.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal par 26 voix pour et 4 abstentions (Mme Claudine BONHOMME, Mme Chantal COMBELLES, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, M. Matthieu LEBRUN):

- approuve le budget prévisionnel pour l'Estivada 2017,
- autorise Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes cités,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-119

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AVEYRON
CONVENTION DE FINANCEMENT
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Dans le cadre de leur politique du temps libre, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent le fonctionnement des Accueils de Loisirs sans Hébergement.

La Ville de Rodez, partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron, gère deux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) au sein des maisons de quartier Saint-Eloi et Gourgan. Ces dispositifs sont éligibles à la prestation de service versée par la CAF. Le montant de cette prestation est basé sur le prix de revient dans la limite d'un prix plafond et du nombre d'actes ouvrant droit.

Cette convention d'objectifs et de financement établit le partenariat Ville de Rodez - CAF et est conclue du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 30 voix pour :

- approuve la convention d'objectifs et de financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron,
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-120

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AVEYRON
CONVENTION DE FINANCEMENT
ACCUEILS DE JEUNES

Dans le cadre de leur politique du temps libre, les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent le fonctionnement des Accueils de jeunes.

La Ville de Rodez, partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron, gère deux Accueils de Jeunes au sein des maisons de quartier Saint-Eloi et Gourgan. Ces dispositifs sont éligibles à la prestation de service versée par la CAF. Le montant de cette prestation est basé sur le prix de revient dans la limite d'un prix plafond et du nombre d'actes ouvrant droit.

Cette convention d'objectifs et de financement établit le partenariat Ville de Rodez - CAF et est conclue du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 30 voix pour :

- approuve la convention d'objectifs et de financement des Accueils de Jeunes avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron,
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-121

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUTION

Dans le cadre de sa politique de soutien aux actions des organisations syndicales locales, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 900 € à l'Union départementale F.O. (section locale).

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget 2017, à l'article 6574.

Vu l'avis favorable de la Commission plénière, le Conseil municipal par 25 voix pour, 4 voix contre (Mme Nathalie AUGUY-PERIE, Mme Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Mme Régine TAUSSAT M. Serge JULIEN) et 1 abstention (M. Joseph DONORE) :

- approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 900 € à l'Union départementale F.O. (section locale),
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-122

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ATTRIBUTION

Dans le cadre de sa politique d'animation et de soutien à la vie associative, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Amicale des Sapeurs pompiers de Rodez intervenant au cours des festivités du 14 juillet 2017.

Les crédits utiles seront prélevés sur le budget 2017, à l'article 6745.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal, à l'unanimité, par 30 voix pour :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Amicale des Sapeurs pompiers de Rodez,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 17-123

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES COMITES DE QUARTIERS

Dans le cadre de la mise en place de la Démocratie Participative, le conseil municipal du 27 octobre 2014 de la Ville de Rodez a créé huit Comités de Quartier, le Conseil des Aînés, le Conseil des Jeunes et le conseil des Enfants. L'objectif est d'améliorer la consultation des Ruthénois.

L'annexe jointe présente un compte rendu d'activité de chaque Comité de Quartiers depuis février 2015.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission plénière, le Conseil municipal prend acte du compte rendu d'activité des comités de quartier.

Mme Claudine BONHOMME demande à débattre de l'organisation des rythmes scolaires au regard de l'opportunité éventuellement pour les communes de revenir au rythme des 4 jours par semaine.

Monsieur Le Maire expose les arguments pour et contre une éventuelle réorganisation des rythmes scolaires, cependant aucune décision ne peut-être prise avant la publication du décret.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
et ont signé les membres présents.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Rodez, le **30 JUIN 2017**
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a vertical flourish in the middle.

Christian TEYSEDRE